

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4317 du Vendredi 16 Janvier 2026 - 73^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COMMENTAIRE

Pool: un incident à hauts risques!

(Page 3)

ROMAN

“Une semaine au Kinango”, d'Henri Djombo: un appel, un diagnostic



Henri Djombo
dédicant
son ouvrage

(P. 14)

CRISE DU SPORT CONGOLAIS

Un acte présidentiel fort s'impose!

(P. 15)

ECHANGE DES VŒUX AVEC MGR BIENVENU MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU

Prêtres et laïcs sont appelés à marcher ensemble pour proclamer Jésus



«Le chrétien doit avoir l'audace de Jean Le Baptiste de ne pas avoir honte de confesser le Christ, sans crainte, car nous sommes appelés à proclamer Jésus dans notre vie», a déclaré l'archevêque de Brazzaville.

(P. 8)

CANAL+ CAN

FIERS ET REUNIS

LA CAN

LE DECODEUR HD 1 000 FCFA TTC A PARTIR D'EVASION

30 JOURS OFFERTS A TOUTES LES CHAINES + DSTV ENGLISH PLUS

92 92 CANAL+ CONGO

EDITORIAL

Mindouli... !

(Page 3)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL
CABINET
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AON/015/METP/CGMP/SP/PAGIR/2025 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DES COGES Prêt N°: BIRD 177468

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un Fonctionnement Durable des Services, et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour financer l'acquisition des équipements informatiques des COGES. «*Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire.*».

Le marché est constitué de trois lots distincts:

- Le premier lot est constitué des tablettes;
- Le deuxième lot est constitué des ordinateurs de bureau;

- Le troisième lot est constitué des ordinateurs portables.

Les entreprises intéressées peuvent soumissionner pour les trois lots.

2. Le METP sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires répondant aux qualifications requises pour l'**Acquisition des équipements informatiques des COGES.**

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Cellule de Gestion des Marchés Publics du METP (2^e étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand);** Email: cgmpmetp@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du

lundi au vendredi de 8 heures à 14 heures.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant **Cent cinquante mille (150.000) Francs CFA.**

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le **19 Février 2026 à 14 heures précises.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes **le jour même à 16 heures**, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalent à **Cinq cent mille (500.000) Francs CFA.**

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,

Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1^{er} étage Immeuble « MA RECONNAISSANCE »
B.P.: 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail: officenotarialpongui@gmail.com

LA CONGOLAISE DES EAUX en abrégé «LCDE»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
capital social de 100 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Avenue Sergent Malamine, Centre-ville
RCCM: CG-BZV-01-2018-B14-00005

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du trois juin deux mille vingt-cinq de la société «LA CONGOLAISE DES EAUX» en abrégé «LCDE» SA ci-dessus plus amplement désignée reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le seize décembre deux mille vingt-cinq et enregistré le seize décembre de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 227/1 numéro 2183, les Administrateurs ont examiné et adopté les résolutions suivantes:

1- Lecture et Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 Avril 2025;

2- Examen et adoption du rapport d'activités de l'exercice clos au 31 décembre 2022;

3- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022:

- 3-1 Lecture des états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2022;
- 3-2 Lecture du rapport du Commissaire aux comptes prescrit par l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

4- Examen et adoption du projet du rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour lecture aux Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer notamment sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2022;

5- Proposition d'affectation du résultat;

6- Adoption du projet de texte des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer notamment sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022;

7- Pouvoirs en vue des formalités.

Dépôt légal: un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du trois juin deux mille vingt-cinq a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro: **CG-BZV-01-2018-B14-00005**, a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro de dépôt: **CG-BZV-01-2025-D-01337** le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

IN MEMORIAM

13 Janvier 2009-13 Janvier 2026, cela fait dix-sept (17) ans qu'il a plu à Dieu d'arracher à notre affection, notre Père Monsieur **Doudou Servais MOUALA.**

En cette date commémorative, nous implorons la divine miséricorde pour que son âme repose en paix et qu'à jamais brille sur lui l'Etoile d'une vie éternelle.

Il reste toujours présent dans nos cœurs.

A tous ceux qui l'ont connu, nous demandons d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Les Enfants MOUALA



Dissolution et Liquidation LE LITTORAL

Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle
Au Capital de 4.000.000 de F. CFA

Siège Social: Quartier Aviation; B.P.: 8123, Pointe-Noire-Congo.
RCCM POINTE-NOIRE N° RCCM CG-PNR-01-2004-B12-00447.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 16/09/2025, les Associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont dissous par anticipation la société LE LITTORAL, à compter du 16/09/2025 et l'a mise en liquidation sous le régime conventionnel tel qu'elle l'a organisé. Elle a nommé comme liquidateur Mr Christel OKOKO OKOMBI, joignable sous le Tél: 06 661 39 88/05 551 88 61, qui a été investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation ou encore au LITTORAL dont le Siège Social, Quartier Aviation, B.P.: 8123, Pointe-Noire, Congo.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

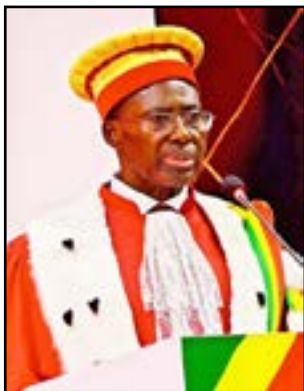
VŒUX DES CORPS CONSTITUES NATIONAUX

Denis Sassou-Nguesso en appelle à l'unité et à la cohésion nationale

Le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, accompagné de son épouse Antoinette, a reçu, le 7 janvier 2026, les vœux de bonne année des institutions nationales et des forces vives de la nation.

C'est Auguste Iloki qui a rappelé l'article 64 de la Constitution, qui stipule que le Chef de l'Etat est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de l'unité nationale, du bon fonctionnement des pouvoirs publics et de la continuité de l'Etat. «Nos vœux, les meilleurs qui puissent être, en ce début d'année 2026, vous sont, naturellement, acquis», a-t-il souligné.

Le Président de la Cour constitutionnelle a évoqué le parcours du Congo vers le développement, affirmant que le peuple a grand besoin de concrétisations. «Ce n'est qu'en réalisant des projets que le chemin du pays vers la croissance sera irréversible», a-t-il ajouté en dressant le bilan de l'action du Chef de l'Etat. Il a fait référence à la crise financière et économique que traverse le Congo depuis 2015, soulignant que «le navire Congo n'a pas sombré». Il a encouragé les Congolais en déclarant que les obstacles ne sont jamais insurmontables et qu'il est possible de surmonter les difficultés. Auguste Iloki a parlé du sport comme vecteur de paix. «Il fut des décennies au cours desquelles le sport congolais était le loisir le plus attractif. Des rencontres de football drainaient des foules dans les stades. Personne ne perd de vue le palmarès de notre handball».



Auguste Iloki

Il a insisté sur le fait que ces disciplines majeures nécessitent aujourd'hui un apaisement. «C'est tout vous avouer, Monsieur le Président de la République, qu'il plairait, infiniment, à tous, que la crise qui accable ces deux disciplines relève, à jamais, d'un passé à vite oublier car, en tant que père de la Nation, Vous n'êtes, jamais, à court d'options». Il a exhorté le Chef de l'Etat de porter, sur ces deux disciplines, le type de regard d'un très grand Patriarche qui, «à lui seul, suffit pour recréer l'harmonie et faire renaître l'espoir, dès lors que vos paroles portent le poids de votre expérience mémorable. Les défis constituent l'occasion de faire briller ce qu'il y a de meilleur en vous, Excellence Monsieur le Président de la République, pour relever le sport congolais en ce qu'il constitue un maillon



Le couple présidentiel

essentiel de la construction de la paix. Il est, en conséquence, un vecteur de paix». Le Président de la Cour constitutionnelle a également rendu hommage à l'épouse du Chef de l'Etat, soulignant son engagement à travers la Fondation Congo Assistance, qui œuvre depuis des décennies dans divers domaines, tels que la santé, l'éducation et l'autonomisation économique des femmes. En réponse à ces vœux, le Chef de l'Etat a exprimé le souhait que l'année 2026 renforce la foi, l'engagement et l'efficacité des actions menées pour réussir leurs missions. Concernant l'élection présidentielle de mars 2026, il a souligné l'importance de vivre ce moment décisif dans la paix et la concorde. Denis Sassou-Nguesso a appelé à privilégier la paix, mettant en avant l'amour du prochain prôné par le christianisme et par l'Islam. Il a rappelé que les partis poli-

tiques, les associations et les ONG encouragent également la paix, le civisme et le respect: «Nous devons toujours renforcer la cohésion sociale et la cohabitation basée sur le respect mutuel pour construire une société solidaire, fondée sur des principes clés tels que le dialogue, l'écoute et le partage de valeurs communes». Enfin, Denis Sassou-Nguesso a exhorté la communauté nationale à valoriser l'unité et la cohésion des forces vives à travers un dialogue constructif, pour une nation unie et résolument engagée sur la voie de la paix et du progrès. Il a invité chacun à renouer avec les fondements de leurs croyances et de leurs convictions, celles-ci devant toujours être basées sur des valeurs morales, en promotionnant inlassablement les idéaux de notre devise: unité, travail, progrès.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMMENTAIRE

Pool: un incident à hauts risques!

Le Pool a failli s'embraser le 11 janvier 2025 sur la nationale n°1, précisément à l'entrée de Mindouli. Un convoi de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) en partance pour Pointe-Noire dans le cadre de l'opération zéro Kulunas, aurait détruit sur son passage deux motocyclettes.

Cet acte a suscité la colère de certains ex-combattants ninjas qui, par solidarité avec les propriétaires des motocyclettes, ont bloqué le convoi de la DGSP, réclamant une indemnisation pour les engins détruits. La situation a dégénéré en affrontements armés, avec des tirs d'armes à feu échangés par les deux camps. Aucun bilan officiel en termes de perte en vies humaines mais la circulation routière a été perturbée. Bloqués à Loutété depuis 15 heures, certains véhicules escortés par l'armée sont entrés à Brazzaville le lendemain après-midi. Une tache d'huile qui vient maculer les nombreux appels à la paix du Chef de l'Etat. Le 28 novembre 2025 devant le Parlement réuni en congrès, Denis Sassou-Nguesso a souligné l'importance de la paix non seulement comme absence de conflit, mais aussi comme la nécessité d'éliminer toute menace à la tranquillité des citoyens. Il avait abordé les efforts de la Force publique contre le grand banditisme, affirmant qu'une telle situation n'était pas accep-

table et que l'Etat continuerait à traquer les criminels sans relâche. «Je serai intraitable et cela doit être pris et compris comme tel», avait-il dit, demandant aux populations d'accompagner résolument les efforts de la Force publique dans l'éradication de tous ces «criminels invétérés». Lors de la cérémonie des vœux des corps constitués le 7 janvier 2026, il avait appelé à privilégier la paix, en mettant en avant l'amour du prochain prôné par le christianisme et par l'Islam. «Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix», rappelait le Chef de l'Etat, en paraphrasant Jésus Christ. Au réveillon d'armes du 31 décembre 2025, il a évoqué l'éradication du grand banditisme organisé, affirmant: «La Force publique réalise cette mission avec succès. Nous ne permettrons jamais à des éléments hors la loi de troubler la paix. La Force publique a pour mission principale de maintenir la paix sur l'ensemble du territoire national». A la cérémonie du port des insignes de grades aux nouveaux



Les combattants ninjas

promus de la garde présidentielle le 10 janvier dernier, le général Serges Oboa a passé un message en signe d'avertissement à l'endroit de la classe politique, des citoyens, mais également des parents des délinquants communément appelés «Bébés noirs». «La rue ne décidera pas en mars 2026, lors de l'élection présidentielle», a-t-il déclaré. Autant l'opération zéro Kulunas a été saluée par la population, autant elle connaît beaucoup de faiblesses et des dérapages qui méritent d'être corrigés. Les tueries en public, la cassure et l'incendie des motocyclettes et la démolition des maisons ne rencontrent pas l'assentiment des populations, d'autant plus que les motos servent aussi

à des activités commerciales informelles dans un pays où le chômage est chronique. Il faut plutôt recadrer les choses. Les opérations de maintien de la paix et de restauration de l'ordre public sont dévolues à la police et à la gendarmerie qui peuvent être appuyées par l'armée. Rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. L'opération zéro Kulunas manque d'humanisme et se fait en méconnaissance et au mépris des droits humains. L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule: «Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne». Les récents événements du Pool

(Suite en page 5)

Editorial

Mindouli... !

Les incidents éclatés dimanche dernier à Mindouli sont de ceux qui ne sont pas propices à assurer paix et sérénité pour les élections présidentielles qui s'annoncent. Il est important d'en prendre conscience et d'apprendre à les contourner. Personne, en vérité, ne veut d'une autre guerre dans le Pool. Surtout pas avec le prétexte de l'opération à large consensus en cours de la lutte contre la criminalité urbaine. Koulounas et Bébés noirs ont leur zone prescrite, leur manière d'opérer, leurs objectifs sont différents. Les confondre avec les Ninjas qui ne sont certes pas des saints ni voués à des activités plus patriotiques est une erreur délibérée comme l'écrit notre reporter dans ce journal.

Bien plus, aller «titiller» des Ninjas dormants en brûlant leurs motos, c'est non seulement provoquer un nid de frelons mais également leur donner le prétexte de doux agneaux qui n'ont rien fait. Et, donc, replacer Ntumi au centre du jeu politique dans le Pool où on cherche à l'oublier. Lui reconnaître la légitimité de faire participer sa formation politique au processus électoral était déjà une erreur. Multiplier les opérations de subtiles invites à se joindre à la paix, c'est une autre erreur. Sa logique est guerrière et de simple prévarication. Tant qu'il ne répondra pas à son peuple sur les gains de ses batailles passées, qui ont rendu le Pool labouré par les bombes presque inapte à y cultiver quoi que ce soit, je ne vois pas au nom de quoi il peut encore livrer bataille. Espérons donc, dans ce monde à prétextes à tiroir, que l'incident de Mindouli ne sera qu'un incident de parcours. Qu'il n'y ait pas en arrière-plan d'autres raisons cachées qui justifient la persistance de tensions. Que le trafic sur la Route Nationale N°1 reprenne sa fluidité normale et que Mindouli, localité pittoresque et bucolique, retrouve sa quiétude habituelle. Nous en formulons le vœu. Les habitants y ont payé un lourd tribut dans les combats passés; les séquelles persistent. Recommencer la guerre aujourd'hui, quel que soit le prétexte et quel qu'en soit l'acteur principal, se rait pure bêtise.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ASSEMBLÉE NATIONALE

Rencontre entre Mme Agnès Kayitankore et Isidore Mvouba

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a reçu Mme Agnès Kayitankore, représentante résidente du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le 8 janvier 2026.



Mme Agnès Kayitankore et Isidore Mvouba

Lors de cette visite, qualifiée de courtoisie, Mme Agnès Kayitankore a rappelé les missions du FNUAP. Elle a déclaré: «Nous avons échangé sur les activités menées par le FNUAP et discuté de son mandat, qui vise à garantir que chaque grossesse soit souhaitée et que chaque accouchement se déroule en toute sécurité». Les deux responsables ont également abordé les quatre priorités stratégiques du FNUAP: la santé maternelle, la contraception, la lutte contre les violences faites aux femmes et la collecte de données. Ils ont examiné la collaboration entre le FNUAP et l'Assemblée nationale. Mme Agnès Kayitankore a souligné: «Nous avons parlé du rôle de l'Assemblée nationale dans l'approbation des budgets, et de l'importance de son soutien financier pour la santé sexuelle. Nous avons convenu de travailler ensemble pour résoudre les problématiques relatives au bien-être de la population et au développement du pays». Elle a ajouté: «La santé de la population congolaise est primordiale. Il est essentiel qu'elle soit en bonne santé pour contribuer au développement. Par conséquent, investir dans la santé sexuelle et reproductive est indispensable».

Cyr Armel YABBAT-NGO

ÉCONOMIE

Tendance baissière du prix du baril de pétrole

Au quatrième trimestre 2025, le prix fiscal du baril de pétrole s'est établi à 63 dollars contre 69 au troisième trimestre. C'est ce qui ressort de la réunion du comité de fixation des prix des hydrocarbures qui s'est tenue du 7 au 9 janvier à Pointe-Noire.

Organisée par ENI Congo, cette réunion a été présidée par le Pr Macaire Batchi, directeur de cabinet du ministre des Hydrocarbures, représentant ce dernier à ces assises. Lesquelles ont réuni non seulement des experts, mais aussi des responsables d'institutions spécialisées dans les questions pétrolières ainsi que des compagnies, dont Andrea Barberéi, directeur général du groupe ENI Congo.

Cinq points ont été abordés lors de la réunion: l'examen de la dynamique du marché pétrolier international; la présentation du projet de rapport relatif à l'élaboration de la nouvelle méthodologie de fixation des prix fiscaux des hydrocarbures bruts produits en République du Congo; l'analyse de cohérence des données de vente des hydrocarbures déclarées par la société pétrolière; la commercialisation des bruts convoqués sur le marché international au cours du 4^e trimestre 2025 et l'examen de la dynamique du marché international au 4^e trimestre 2025. C'est notamment en examinant le cinquième point que les participants ont jeté un regard sur l'évolution des prix lors du qua-



Photo de famille pour immortaliser l'événement

trième trimestre. En effet, pour le Djeno Mélange, le prix aura été de 60,665 dollars par baril il affiche un différentiel de -2,344 dollars par baril par rapport au Brent daté. Pour le Nkossa Blend, le coût est de 63,663 dollars par baril, avec un différentiel de 0,005 dollars par baril par rapport au Brent daté. Pour le Yombo, avec 63,507 dollars par baril, avec un différentiel de -0,200 dollars par baril par rapport au Brent daté. Pour le Nkossa-Butane, il est fait état de 49,986 dollars par baril, avec un différentiel nul par rapport aux cargaisons de Butane North West Europ (NWE).

Pour le Nkossa-Propane, le prix a été fixé à 24,675 dollars par baril, avec un différentiel de -1,618 dollars par baril par rapport aux cargaisons de Propane MONT BELVIEU.

Et de manière générale, la moyenne trimestrielle des prix fiscaux des hydrocarbures au

quatrième trimestre 2025 est de 62,612 dollars par baril, avec un différentiel trimestriel de -0,846 dollars par baril.

Au trimestre précédent, cette moyenne a été de 69 dollars le baril. «Le Brent daté, marqueur des brutes convoquées, a ouvert le trimestre à 67,425 dollars le baril. Il a clôturé à 62,555 dollars par baril», révèle le communiqué final. Une tendance baissière liée à plusieurs facteurs dont «l'instabilité géopolitique en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, la constance de l'offre du pétrole de l'opérateur russe», renseigne encore le communiqué final.

Ce qui confirme «la compétitivité et la robustesse de notre panier dans un environnement concurrentiel et volatile», a analysé le Pr Batchi, dans son mot de clôture. La prochaine réunion est prévue du 8 au 10 avril prochain.

John NDINGA NGOMA

Appel d'offres pour la construction et la réhabilitation d'infrastructures au profit des communautés locales au République du Congo

Project

Renforcement des écosystèmes agro-alimentaires en République du Congo en partenariat avec le système privé italien.

Description

Le CIHEAM Bari souhaite identifier des fournisseurs locaux pour la construction et réhabilitation d'infrastructures au profit des communautés locales. En particulier, le marché est divisé en deux (2) lots distincts décrits comme suit: Lot n°1 - Travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures du complexe scolaire (école primaire) du village de Malolo II – et Lot n°2 - Travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures du complexe de santé (CSI) du village de Malolo II - dans le cadre du projet «Renforcement des écosystèmes agro-alimentaires en République du Congo en partenariat avec le système privé italien» (AID 013261), financé par le ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale Italien (MAECI).

Pour plus d'informations:

<https://www.iamb.ciheam.org/tenders/appel-doffres-pour-la-construction-et-la-rehabilitation-dinfrastructures-au-profit-des-communautes-locales-au-republique-du-congo/>

CATHOLIC RELIEF SERVICES

CRS met en lumière les actions de l'approche de la Communauté d'Épargne et de Crédit Interne (SILC-CECI) dans le département de la Bouenza.



Depuis 2021, Catholic Relief Services (CRS) en République du Congo collabore avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et d'autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire et de nutrition des enfants, intégrant le volet SILC (Savings and Internal Lending Community), connu en français sous l'acronyme CECI (Communauté d'Épargne et de Crédit Interne). Ce programme est financé par l'initiative McGovern-Dole du Gouvernement des États-Unis d'Amérique à travers son Département de l'Agriculture (USDA). Le projet vise à améliorer les pratiques sanitaires et alimentaires des élèves, à réduire la faim à court terme grâce à la fourniture de repas scolaires, à augmenter leur niveau d'alphabétisation, tout en renforçant les capacités administratives du gouvernement et des écoles pour la gestion et la mise en œuvre d'un programme national d'alimentation scolaire holistique et sensible à la nutrition.



De gauche à droite le Président du conseil départemental de Madingou, le Préfet du département de Madingou, le Maire de la ville de Madingou et le Responsable du projet CRS.

Dans le cadre du volet SILC, CRS intervient spécifiquement dans les districts de Madingou et Loudima du département de la Bouenza, en appui à la résilience économique des communautés. Elle s'inscrit comme un levier stratégique de soutien à la scolarisation, en contribuant au renforcement des capacités financières des parents d'élèves, à la stabilisation des revenus des ménages et à la réduction des barrières financières liées à l'éducation. C'est dans ce contexte que CRS, en vue de mettre en lumière les actions de l'approche SILC, a organisé le mercredi 17 décembre 2025 à Madingou, une session de rafraîchissement des parties prenantes du projet dans la salle de conférence du conseil départemental de la Bouenza. La rencontre s'est tenue sous la direction du Préfet du département, Mr Marcel GANONGO aux côtés du responsable du projet pour CRS et des autorités administratives et locales, notamment le Président du conseil départemental de Madingou, le Maire de la ville de Madingou, les Sous-préfets des districts de Madingou et de Loudima et l'Administratrice Maire de la communauté urbaine de Bouansa, traduisant l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la scolarisation et du développement communautaire.

Cette session avait pour objectifs de mettre en exergue les réalisations de l'approche SILC à ce jour, les défis rencontrés et leçons apprises, également de définir les priorités et perspectives pour la suite. Des temps de témoignages ont aussi permis aux bénéficiaires de partager leurs expériences, illustrant de manière concrète l'impact positif du SILC sur les conditions de vie des ménages et le soutien à la scolarité des enfants. A ce jour, ce sont plus de 500 membres de la communauté dont 317 femmes, qui participent activement à cette approche au sein des

districts ciblés. A travers cette dynamique collective, plus de 2.000.000 franc CFA a déjà été mobilisé dont 1.779.000 ayant servi à la création de plus de 20 activités génératrices de revenus (AGR) et au renforcement de 41 activités. Constat fait, ces efforts ont permis à 78 enfants de bénéficier de fournitures scolaires, mettant en évidence le rôle clé de stabilisation économique des ménages sur l'équité en matière d'éducation.



Photo des agents terrain SILC ayant participé à la rencontre

Dans son allocution lors de cette session de rafraîchissement, l'autorité préfectorale a rappelé la vision du Président de la République, Son Excellence M. Denis Sassou Nguesso, dans son projet de société et de marche vers le développement, à préconiser l'accès de tous les jeunes Congolais sans exception à une éducation de qualité sur un pied d'égalité et de renforcer les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. C'est ainsi qu'à travers cette initiative, CRS réaffirme son engagement, aux côtés du bailleur, du PAM, des autorités locales et des communautés, à promouvoir des solutions intégrées et durables en faveur de la sécurité alimentaire, de l'éducation et de l'autonomisation économique des populations.

L'équipe de rédaction de CRS.

SENAT

2026: Année de l'engagement, de l'effort et de la discipline

Les sénateurs, les cadres et le personnel du Sénat ont présenté leurs vœux de nouvel an à Pierre Ngolo, président de la chambre haute. La cérémonie s'est tenue dans une ambiance sobre, le jeudi 8 janvier 2026, dans la salle de banquets du palais du Parlement. A cette occasion, deux discours ont été prononcés: le premier par la première questeuse du Sénat, Andréa Carole Sassou-Nguesso, qui a évoqué les réalisations de 2025, et le second par Pierre Ngolo, qui a appelé à un fort engagement ainsi qu'à l'effort et à la discipline.

Dans son discours, Andréa Carole Sassou-Nguesso a souligné que l'année 2025 avait été «pleinement accomplie» pour le Sénat. Elle a félicité le travail parlementaire mené efficacement, tant à l'hémicycle qu'en dehors de l'institution. Lors des trois sessions tenues, 35 projets de loi et trois propositions de loi provenant de la chambre haute ont été adoptés, avec un contrôle intensif de l'action gouvernementale. L'année 2025 a également été marquée par l'organisation de séances de questions orales avec débats, du débat d'orientation budgétaire, prélude à l'examen du budget de l'Etat pour 2026, ainsi que par des auditions en commissions. De plus, la chambre haute a régularisé ses comptes pour l'exercice

budgétaire 2024. Les deux chambres du Parlement ont révisé le règlement intérieur du Parlement, réunies en congrès, et ont adopté le règlement inté-



Pierre Ngolo

rieur de leur commission mixte paritaire.



Les sénateurs

Pierre Ngolo a pris la parole pour affirmer que le Sénat, en tant que conseil de la nation, doit devenir une référence guidant la construction du Congo. Selon lui, l'année 2026 doit être marquée par l'engagement, l'effort et la discipline. Concernant l'élection présidentielle, il a déclaré que la meilleure arme reste l'argumentation. «L'élection ne doit pas entraîner de troubles à l'ordre public et mettre en péril la paix, qui doit être préservée et renforcée», a-t-il exhorté, appelant les acteurs politiques à maintenir un

climat de paix et de sérénité. Au sujet du contrôle de l'action gouvernementale et du rôle de conseil de la nation, Pierre Ngolo a fait remarquer que l'année 2025, avec ses nombreuses interrogations sans réponses et ses pressions, a fortement mis à l'épreuve «notre patriotisme, notre maturité, notre lucidité et notre responsabilité». Il a également rendu hommage aux sénateurs et à leurs collaborateurs pour le travail accompli.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SECURITE PRESIDENTIELLE

«La loi s'appliquera sans état d'âme», prévient le général Serges Oboa

308 personnels promus des structures opérationnelles de la présidence de la République: 29 officiers supérieurs; 60 officiers subalternes; 219 sous-officiers ont porté leurs insignes de grades samedi 10 janvier 2026 à Kintélé. C'était lors d'une cérémonie patronnée par le général Serges Oboa, conseiller spécial du Président de la République et directeur général de la sécurité présidentielle (DGSP). L'évènement a permis de faire passer un message en signe d'avertissement solennel à l'endroit de la classe politique, des citoyens, mais également des parents des délinquants communément appelés «Bébés noirs», pendant que l'opération d'éradication de ce phénomène suit encore son cours dans le pays. C'était en présence du général Basile Boka, conseiller spécial du Président de la République, commandant de la Garde Républicaine et d'autres personnalités militaires.

Dans son adresse, Serges Oboa est revenu sur le symbolisme de l'évènement du jour, qui est «la dernière du mandat en cours, la première du premier trimestre et surtout la première avant l'échéance majeure de mars 2026. «Je présente mes vœux de nouvel an aux troupes», a-t-il affirmé. Prenant appui, sur les instructions du Chef de l'Etat, Chef suprême des armées, il a insisté sur le caractère non négociable de la paix: «Les élections doivent se dérouler dans la paix, la quiétude et la transparence. Cette instruction doit être intériorisée, car nous avons l'obligation d'accompagner les instructions républicaines dans cette échéance», a-t-il relevé. Dans le même élan, le DGSP a prévenu tous ceux qui oseraient remettre en cause la paix et la stabilité nationale: «Nous ne tolérerons pas qu'un individu ou un groupe d'individus ose remettre en cause la paix chèrement acquise. Le match se joue au stade pas dans la rue. Ceux qui tenteront de troubler l'ordre public croiseront notre chemin. La loi s'appliquera sans état d'âme». A propos, des manifestations non autorisées et des contestations postélectorales, il a fermement insisté sur la nécessité pour tous

de respecter scrupuleusement les lois de la République: «Vous êtes lésés? La République a prévu des voies de recours. Pas de troubles à l'ordre public. La rue n'est pas un tribunal». Il a mis en garde les parents accusés de couvrir des actes criminels de leurs enfants dits «Bébés noirs ou kulunas»: «Vos enfants sont toujours innocents, dites-vous. Mais, quand ils se présentent eux-mêmes comme chefs de gang, qui

(Suite de la page 3)

sont loin de consolider le vivre ensemble et pour construire une société solidaire. La haine, le tribalisme, l'égocentrisme et le rejet de l'autre sont encore enracinés dans le cœur des Congolais qui ne sont pas prêts à oublier le passé. En témoignent les maints discours qui rappellent les épisodes difficiles que le pays a traversés. Les Congolais ne parviennent pas à cultiver l'amour et à semer le pardon. L'une des vertus cardinales de la Bible pour les chrétiens. Les Congolais ont cultivé le plaisir à tuer. Or, «la personne humaine est sacrée et a droit à la vie» (article 8 de la Constitution du 25 octobre 2015).



Le général Serges Oboa faisant porter les galons à un officier

a raison? Ceux qui protégeront les bandits, ceux qui manifesteront sans autorisation, seront traités comme des complices», a-t-il averti. S'agissant des opérations sécuritaires en cours, Serges Oboa a été ferme. «Nous irons jusqu'au dernier retranchement du dernier bandit. Avec cette opération, des

crimes d'une extrême gravité ont été récemment élucidés, et les résultats sont déjà visibles. Aujourd'hui, nos quartiers respirent davantage. Nos mamans et nos enfants circulent plus librement. C'est cela que veut la République», a-t-il affirmé.

A.-P. M.

L'opération de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants du département du Pool a vraiment traîné. En vertu des accords de paix signés le 23 décembre 2017, le pasteur Ntumi s'était engagé à «faciliter le ramassage des armes détenues par les ex-combattants», et le Gouvernement à garantir «le processus de démobilisation, de réinsertion professionnelle, sociale et économique des ex-combattants après le ramassage des armes». Ces appuis ne devaient pas être considérés comme une récompense destinée aux ex-combattants, ni comme un droit de ceux-ci, mais plutôt comme un mécanisme de protection de la société civile et de consolidation de la paix, en assurant

la réinsertion économique des ex-combattants chômeurs, et en priorité ceux qui détiennent les armes et qui les remettraient volontairement. Si le Congo continue de connaître des troubles armés, c'est que des armes circulent encore dans le pays et des anciens miliciens des guerres passées n'ont toujours pas été tous réinsérés dans la vie socio-économique. Il existe encore des groupes résiduels d'ex-combattants n'ayant pas encore bénéficié de la réinsertion socio-économique, sans oublier les ex-combattants mal réinsérés. Ce constat reste une réalité à ne pas ignorer; ces ex-combattants constituent une réserve d'individus facilement mobilisables

COUP D'OEIL EN BIAIS

Un candidat déclaré à l'élection présidentielle crie à l'arbitraire

Natif de la Likouala, département situé à l'extrême nord du Congo, Anatole Limbongo Ngoka, candidat déclaré à l'élection présidentielle prévue en mars 2026, affirme avoir «été expulsé» de sa terre natale, comme s'il était «un étranger» dans son propre pays. Selon ses propos, rapportés par ses partisans, «cette décision, aussi grave qu'injustifiable, a été prise alors même que je n'avais organisé ni meeting ni réunion publique, et que je n'ai enfreint aucune loi de la République». Et de poursuivre: «Ce que j'ai vécu démontre que les lois ne sont appliquées que lorsqu'elles servent les intérêts du Parti congolais du travail». Ses proches attribuent au préfet du département de la Likouala, membre du PCT, la décision demandant à leur champion de quitter le territoire départemental. Une source affirme qu'il lui serait reproché de «ne pas avoir présenté les civilités à son arrivée et de mener des activités politiques jugées sensibles pour l'ordre local». Dans son discours à la Nation à l'occasion des vœux du Nouvel an, le 31 décembre 2025, le Président de la République a déclaré vouloir organiser une élection présidentielle «apaisée».

Une vaste conspiration du silence?

On serait dans une démocratie où les institutions fonctionnent normalement, on aurait déjà eu un chapelet d'enquêtes judiciaires et de procès à grands rebondissements. Ce qu'on entend dire à gauche et à droite sur un présumé scandale financier au Trésor public, donne froid dans le dos. Après l'affaire Armel Silvére Dongou «Zidane» (le concerné avait fini par prendre la fuite en France, aidé par des complices), une autre «information non vérifiée» dit qu'un haut responsable du Trésor public aurait détourné une importante somme d'argent sur le chapitre des crédits destiné aux salaires des agents relevant du budget de transfert qui aurait conduit à son «invitation» par la CID. Conséquence: l'Etat se trouve ruiné. Dans ce genre d'affaires, la Justice devrait prendre le relais: ouvrir à son tour une enquête contre X, pour élucider cette question. Mais personne ne veut rien dire. Pour l'instant!

Grève des hôpitaux: une patate chaude entre les mains du gouvernement

Après les fêtes, le Gouvernement Makosso fait face à un défi majeur: celui de mettre rapidement un terme au mouvement de grève général illimité qui secoue les hôpitaux publics à Brazzaville, notamment l'Hôpital spécialisé Mère-Enfant Blanche Gomez, le Centre hospitalier universitaire de Brazzaville et l'Hôpital général de Djiri. Malgré l'instauration d'un service minimum, cette grève paralyse le fonctionnement de la plupart des services de ces hôpitaux. Les consultations externes, la chirurgie pédiatrique, la gynécologie obstétrique et de prénatal, etc., sont suspendues. Cela a un impact sur les usagers. Les hôpitaux secondaires seraient saturés. Il est temps que le Gouvernement sorte de son silence pour annoncer des mesures concrètes afin de rassurer non seulement les grévistes mais aussi l'ensemble de la population.

Bagarre durant un enterrement à Brazzaville

Les querelles entre familles dans les veillées mortuaires sont légion. La semaine écoulée à Djiri, l'arrondissement 9 de Brazzaville, les membres d'une même famille étaient en désaccord, d'abord sur le lieu de la veillée; il y en a eu deux, finalement. Ensuite sur la date de l'enterrement et du lieu où devait être conduit le défunt pour le recueillement familial. Et pour cause, un des parents aurait imposé sa volonté aux autres membres et à la belle-famille. Le jour de l'inhumation, jeudi 8 janvier 2025, une bagarre entre les jeunes du quartier où vivait le défunt et des membres de sa famille, a dégénéré en affrontement généralisé au cimetière. Pendant ce temps, le cercueil a été abandonné dans le caveau. C'était le sauve-qui-peut!

En guerre contre la hausse des prix du gaz de cuisine

Les prix du gaz de cuisine restent inchangés! Un rappel très appuyé du ministère du Commerce, samedi 10 janvier 2026, après la hausse des prix de 10% dès le 2 janvier, annoncée par la société Faaki, leader dans la distribution de gaz butane au Congo. En le rappelant solennellement après une descente sur le terrain pour vérification des faits, le régulateur a précisé avec fermeté que les prix du gaz sont fixés par l'Etat, et que les vendeurs et revendeurs sont tenus de respecter strictement les tarifs homologués. Toute infraction s'expose à des sanctions. On attend maintenant de le vivre en acte pour le croire. En attendant, au mépris des lois du pays, la bonbonne de 12,5 kg, la plus utilisée, s'écoule toujours à 7500 francs CFA, au lieu de 6.400 francs, là où l'on peut encore en trouver. Il est temps de tordre le cou à tous les spéculateurs cupides!

par des personnes susceptibles de trouver des prétextes pour perturber la paix.

L'ensemble de ces groupes constituent une pépinière qui peut créer des tensions inutiles. En témoignent les événements de Mindouli, à moins de trois mois de la présidentielle de mars

2026. Pourquoi et comment en est-on arrivé là? Était-il nécessaire d'en arriver là?

KAUD

La paix, rien que la paix, rappelle Denis Sassou-Nguesso

C'est avec une attention soutenue et un profond sens des responsabilités que j'ai pris rendez-vous avec l'Histoire pour suivre le discours des vœux de Nouvel An de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République, Chef de l'État. Ce discours, empreint d'amour pour le pays et de lucidité, a mis un accent particulier sur les échéances électorales majeures qui se profilent à l'horizon, notamment l'élection présidentielle de mars 2026.

En rappelant l'importance capitale de ce rendez-vous avec notre démocratie, le Président de la République a interpellé la conscience nationale. Les élections ne sauraient être perçues comme un champ de bataille politique, encore moins comme un moment de division, de haine ou de fratricide. Elles doivent au contraire s'inscrire dans une dynamique républicaine, constituer un levier de renforcement de notre vivre-ensemble et un temps de mobilisation collective pour la consolidation de l'État et de ses institutions. Dans cette même logique, le Chef de l'État a fermement réaffirmé l'impératif de la paix sur toute l'étendue du territoire national. La paix demeure le socle indispensable sans lequel aucun projet politique, économique ou social ne peut prospérer. Pré-

server la paix, c'est garantir aux populations la liberté de vivre, de s'exprimer et de participer activement à la construction de ce que nous avons de plus précieux: la Nation congolaise. Cette mise en garde est d'autant plus pertinente que l'histoire récente nous enseigne qu'à l'approche des échéances électorales, les tensions montent, les discours se radicalisent et certains acteurs politiques, mus par une logique de conquête du pouvoir à tout prix, n'hésitent pas à poser des actes contraires aux principes démocratiques, mettant en péril la cohésion nationale et le tissu social. Face à cette réalité, j'en appelle

solennellement à l'ensemble de la classe politique, de la majorité comme de l'opposition, afin que les élections présidentielles à venir, ainsi que les élections locales et législatives prévues dès l'an prochain, se déroulent dans un climat apaisé, empreint de maturité politique, de responsabilité républicaine et de patriotisme sincère. Il n'existe ni Congolais de tel ou tel camp politique, ni citoyens de seconde zone; il n'y a que des Congolais, unis par un destin commun et un même drapeau.

Que Dieu bénisse le Congo.

Docteur Roch Bredin
Bissala-Nkounkou

IN MEMORIAM

11 décembre 2024-11 décembre 2025

Il y a un an, il plaisait à notre Seigneur de rappeler à Lui, son fils TCHITEMBO Jean-François beaucoup plus connu sous le surnom de L'AS, fervent membre de la paroisse Saint-Michel de Mongo-Kamba, membre actif et employé à la Commission Justice et Paix (CJP) de l'Archidiocèse de Pointe-Noire.

En ce premier anniversaire de sa disparition à fleur d'âge, que toute personne l'ayant connu ait une pensée pieuse pour le défunt.

Puisse son âme reposer en paix.



Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE

Boîte postale: 4315 - Téléphone: 00 (242) 05 748 99 64
Pointe-Noire (République du Congo)

ANNONCE LEGALE

I-l appert d'un acte en la forme sous seings privés en date à POINTE-NOIRE DU 20 OCTOBRE 2025 portant DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE-GERANT DE LA «SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET D'ELEVAGE - SENLIN», en abrégé «SDAE-SENLIN-SARLU», société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARLU) au capital social de francs CFA: Un Million (1 000 000) dont le SIEGE SOCIAL est sis au VILLAGE FOUTA, DEPARTEMENT DU KOUILLOU, ROUTE DE LA FRONTIERE DU CABINDA, BOITE POSTALE 5990, République du Congo et le POINT DE VENTE (ETABLISSEMENT SECONDAIRE ou SUCCURSALE) à POINTE-NOIRE, MARCHE DU PLATEAU, QUARTIER CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT N° 1 EMERY PATRICE LUMUMBA, République du Congo, immatriculés au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «OHADA» au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en dates, respectivement, du 12 novembre 2025 et du 19 novembre 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2012-B13-00222**:

- La CESSIION DE LA TOTALITE DES PARTS SOCIALES DE MONSIEUR DING JIANJJUN, associé unique gérant «Sortant» à MONSIEUR XU QIANG, associée unique gérant actuel, «Entrant» et comme conséquence, la MISE A JOUR DES STATUTS.

Le procès-verbal de ladite Décision a été déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, même date; Le tout, dûment enregistrés, Comme suite à ladite Décision, les STATUTS ONT ETE MIS A JOUR suivant acte authentique reçu et rédigé par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à Pointe-Noire en date, dite ville, du 20 OCTOBRE 2025; le tout, dûment enregistrés.

MENTIONS MODIFICATIVES ET MISE A JOUR DU RCCM à l'«OHADA» ont été portées dans les Registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 12 NOVEMBRE 2025 et la «SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET D'ELEVAGE - SENLIN», en abrégé «SDAE-SENLIN-SARLU» se trouve ACTUELLEMENT immatriculée sous le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) «OHADA», à la date précitée, sous le **NUMERO: CG-PNR-01-2012-B13-00222**.

Il-En date à POINTE-NOIRE DU 12 NOVEMBRE 2025, du fait de L'EXISTENCE d'un POINT DE VENTE de ladite société situé à POINTE-NOIRE, MARCHE DU PLATEAU, QUARTIER CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT N° 1 EMERY PATRICE LUMUMBA, République du Congo, l'acte portant «CREATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE (SUCCURSALE)» de ladite société a été régularisé aux termes d'un acte en la forme sous signatures privées portant DECISION EXTRAORDINAIRE DU NOUVEL ASSOCIE UNIQUE GERANT, en la personne de Monsieur XU QIANG.

Le PROCES-VERBAL de ladite Décision a été déposée au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date, dite ville, du 14 NOVEMBRE 2025, Le tout, dûment enregistrés.

MENTIONS MODIFICATIVES ont été portées dans les Registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 19 NOVEMBRE 2025 et l'ETABLISSEMENT SECONDAIRE (créé, SUCCURSALE) et POINT DE VENTE de la «SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET D'ELEVAGE - SENLIN», en abrégé «SDAE-SENLIN-SARLU», se trouve également immatriculée, sous le **NUMERO: CG-PNR-01-2012-B13-00222**.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL
CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECRETIARIAT PERMANENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AON/016/METP/CGMP/SP/PAGIR/2025 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE CONNECTIVITE POUR OUTIL SIMPLIFIE DES COGES Prêt N°: BIRD 177468

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un Fonctionnement Durable des Services, et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour financer l'acquisition des équipements de connectivité pour outil simplifié des COGES. «Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire».

Le marché est constitué d'un lot unique:
• Imprimantes multifonctions.

2. Le METP sollicite, pour cela, des

offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires répondant aux qualifications requises pour l'**Acquisition des équipements de connectivité pour outil simplifié des COGES**.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Cellule de Gestion des Marchés Publics du METP (2^e étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand)**; Email: cgmpmetp@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8 heures à 14 heures.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent

obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant **Cent cinquante mille (150.000) Francs CFA**.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le **19 Février 2026 à 14 heures précises**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le **jour même à 16 heures**, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalent à **Cinq cent mille (500.000) Francs CFA**.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,

Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

COOPERATION

Lancement de l'Année des échanges Chine-Afrique

Le siège de l'Union africaine dans la capitale de l'Ethiopie, Addis-Abeba, a abrité le 8 janvier 2026, la cérémonie de lancement de l'Année des échanges entre peuples Chine-Afrique. A cette occasion, les participants ont appelé à un approfondissement du dialogue entre les deux civilisations.

Il y avait plus de 200 participants lors de cet événement, au nombre desquels de hauts-fonctionnaires de la Commission et des institutions de l'UA, des diplomates africains auprès de l'Union, de hauts représentants des agences des Nations unies et des représentants de divers secteurs de la société éthiopienne.

Wang Yi, membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois (PCC) et ministre des Affaires étrangères, a lu la lettre de félicitations du président chinois Xi Jinping et prononcé un discours liminaire. Jean Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères du Congo et co-président africain du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA), Mahmoud Ali Youssouf, président de la Commission de l'UA et Taye Atske Selassie, président d'Ethiopie ont également pris la parole. Dans son allocution, Wang Yi a déclaré que «le lancement de l'Année des échanges entre peuples Chine-Afrique 2026 constituait une initiative essentielle, convenue conjointement par le président chinois et les



Les participants ont appelé à un approfondissement du dialogue

dirigeants africains». Dans sa lettre de félicitations, il a souligné l'importance de l'apprentissage mutuel entre les civilisations pour moderniser la Chine et l'Afrique, et a retracé les orientations et les principes de la coopération humaine et culturelle sino-africaine.

Les relations sino-africaines, a-t-il souligné, «peuvent se caractériser par une longue histoire et de solides liens traditionnels d'amitié. Ces dernières années, sous l'impulsion conjointe des dirigeants des deux parties, les échanges humains sino-africains n'avaient cessé de se développer et de porter de nouveaux fruits».

Les dirigeants d'Afrique ont pour leur part déclaré que «l'Année des échanges entre peuples Chine-Afrique constituait une étape importante dans la mise en œuvre des initiatives proposées par le président chinois, et que la lettre de félicitations de Xi Jinping était encourageante pour la partie africaine. Ils se sont déclarés convaincus que cette année

ouvrirait un nouveau chapitre dans l'histoire des relations sino-africaines, approfondirait le dialogue entre les deux civilisations, renforcerait les échanges d'idées et considérerait les liens entre les peuples». Les pays d'Afrique se sont dits prêts «à saisir cette opportunité pour approfondir leur coopération avec la Chine dans les domaines de la culture, de l'éducation, du tourisme, des arts, des échanges entre jeunes et dans d'autres secteurs, et plus généralement pour continuer à faire progresser les relations sino-africaines».

Depuis la création du FCSA, les deux parties ont enregistré des résultats substantiels dans les domaines de l'économie, du commerce, de la connectivité, de l'agriculture, de l'éducation, des télécommunications et dans bien d'autres domaines, contribuant ainsi à la mise en œuvre du programme de développement de l'Union africaine.

Alain-Patrick MASSAMBA

OIF

Louise Mushikiwabo vers un troisième mandat

Le Rwanda a annoncé, jeudi 12 janvier 2026, que Kigali présentera la candidature de Louise Mushikiwabo pour un troisième mandat à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Une annonce faite dix mois avant le prochain sommet de la Francophonie prévu en novembre prochain à Phnom Penh, au Cambodge.

Pour Olivier Nduhungire, ministre rwandais des Affaires étrangères, le bilan largement reconnu et salué de Louise Mushikiwabo à la tête de l'OIF justifie le soutien du gouvernement de son pays à sa nouvelle candidature.

Le ministre affirme également que tout Etat membre a le droit de présenter son propre dossier.

Après sept ans à la tête de l'OIF, le mandat actuel de Louise Mushikiwabo arrive à son terme en fin d'année. En novembre dernier, en marge de la conférence ministérielle de l'organisation, l'ancienne ministre des Affaires étrangères rwandaise avait affirmé que plusieurs pays l'avaient déjà sollicitée, lui demandant



Louise Mushikiwabo

de se présenter de nouveau au poste de secrétaire générale de la Francophonie. La période de dépôt des can-

didatures doit se clôturer au mois d'avril.

A.-P. MASSAMBA

NECROLOGIE

MM. Robert Kouanda et Ghislain Aristide Ngouma, journalistes, ainsi que d'autres amis et proches, ont la douleur d'annoncer, le décès de Paul Richard MANOU-DE-MAHOUNGOU «Ya Manou», ancien secrétaire général de Caritas Congo, ancien directeur inter-départemental Pointe-Noire/Kouilou du ministère des Petites et moyennes entreprises et membre de l'Association Père Jean Morizur (APJM), survenu dimanche 11 janvier 2026 à Dolisie.

La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.



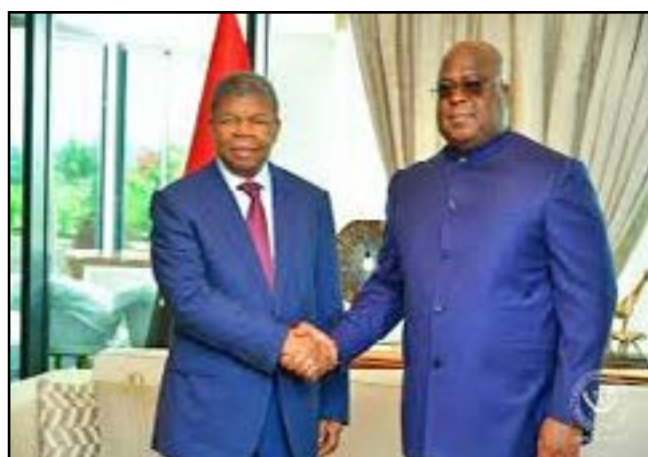
DIPLOMATIE

Tshisekedi et Lourenço échangent sur la crise en RD Congo

Le président de la RD Congo Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo était en visite de travail à Luanda, en Angola, le 6 janvier 2026, sur initiative de son homologue angolais Joao Lourenço, actuellement président de l'Union africaine. Hormis des questions d'intérêt commun, les deux chefs d'Etat ont surtout évoqué la situation dans l'Est de la RD Congo, principalement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, en proie à un conflit qui oppose le groupe armé AFC/ M23, soutenu par le Rwanda, aux Forces congolaises et leurs alliés.

D'après Félix Tshisekedi, Joao Lourenço lui a soumis des propositions qu'il a jugées «très intéressantes dans la recherche d'une solution pacifique au conflit». Le chef de l'Etat congolais a toutefois souligné que «la situation sur le terrain restait celle d'une guerre qui nous a été imposée».

L'Angola est l'un des alliés de Kinshasa dans cette crise, Joao Lourenço s'est beaucoup impliqué dans le processus de Luanda qui devait avoir un lien entre la RD Congo et le Rwanda.



Poignée de main entre Joao Lourenço et Félix Tshisekedi



Des populations victimes avérées du conflit

Félix Tshisekedi se rend ainsi régulièrement en Angola, où il était fin novembre pour le sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne et aussi mi-décembre pour une visite bilatérale. Joao Lourenço, président en exer-

cice de l'Union africaine, va normalement céder le poste au Burundi lors du prochain sommet de l'organisation, d'ici un mois. Le Burundi est également un allié de la RD Congo dans la région.

Alain P. MASSAMBA

Etude de Maître Séveriny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire

Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC face au stade Franco ANSELM, Centre-ville, téléphone: (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98, E-Mail: maitresaultia@gmail.com. République du Congo.

INSERTION LEGALE

SOCIETE CONGOLAISE D'INSPECTION En sigle SCI-NDT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA

Siège Social: Arrondissement n°02 Mvou-Mvou, rue Bernard MALANDA, base AGIP

RCCM n° CG-PNR-01-2022-B12-00240

Pointe-Noire

REPUBLIQUE DU CONGO

Il appert d'un acte établi en la forme sous seing privé, en date du neuf octobre deux mil vingt-cinq, consistant en un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, déposé au rang des minutes de Maître Séveriny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire, en date du onze novembre deux mil vingt-cinq et dûment enregistré en date du onze décembre deux mil vingt-cinq sous le folio 233/33, n°10588, que les associés de la société dénommée SOCIETE CONGOLAISE D'INSPECTION en sigle SCI-NDT, ont pris les résolutions suivantes:

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL: Le siège de la société qui était initialement établi à Pointe-Noire, au n°12 de l'avenue Commandant FODE en face JBS-SARL, est transféré à l'adresse suivante: - Arrondissement n°02 Mvou-Mvou, rue Bernard MALANDA, base AGIP, Pointe-Noire- République du Congo.

- Prestation de services on-offshore;
- Barénages des bacs et citernes;
- Certification des appareils et accessoires de levage;
- Epreuves et ré-épreuve des appareils à pression;
- Formation;
- Inspection (ligne, capacité, bacs);
- Inspection soudage;
- Magnétoscopie;
- Mesure d'épaisseur INSB;
- MFL pipe de diamètre 4" à 42" et bacs de stockage;
- Mise à disposition des Dosicard;
- Assistance en radioprotection;
- Qualification soudeur et mode opératoire soudage;
- Mise à disposition du personnel;

- Radiographie industrielle;
- Ressuage;
- Travaux sur cordes;
- Ultrasons;
- ACFM;
- Hardness tests;
- TOFD & Phased Array;
- Eddy currents inspection;
- Vidéo endoscope examination
- Vacuum box inspection;
- Ferrite;
- Vente des matériels CND;
- Conformité des appareils et installations électriques;

MISE A JOUR DES STATUTS: En conséquence desdites modifications, les statuts de la société ont été mis à jour en date du neuf octobre deux mil vingt-cinq, et dûment enregistrés par le service de l'enregistrement des domaines et timbres de la ville de Pointe-Noire, en date du 11 décembre deux mil vingt-cinq.

DEPOT LEGAL: Dépôt desdits actes a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le vingt-deux décembre deux mil vingt-cinq, puis enregistré sous le numéro de formalité CG-PNR-01-2025-D-01694.

Pour insertion

Maître Séveriny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

ECHANGE DES VŒUX AVEC MGR BIENVENU MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU

Prêtres et laïcs sont appelés à marcher ensemble pour proclamer Jésus

Le samedi 3 janvier 2026, le clergé diocésain et les responsables des entités ecclésiales ont présenté les vœux de nouvel an à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Cette cérémonie qui a connu la présence de Mgr Yan Carlos, secrétaire à la nonciature apostolique, assumant l'intérim du nonce apostolique appelé à d'autres fonctions, s'est déroulée en deux phases. D'abord, la messe célébrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou en la cathédrale Sacré-Cœur. Puis, l'échange des vœux dans les jardins de l'archevêché.

Au cours de la messe et dans son homélie, Mgr l'archevêque a exhorté le peuple de Dieu à la lumière du texte biblique de l'évangile de Jean 1, 29-34: Voici l'agneau de Dieu qui enlève le péché du monde: «Le chrétien doit avoir l'audace de Jean Le Baptiste de ne pas avoir honte de confesser le Christ, sans crainte, car nous sommes appelés à proclamer Jésus dans notre vie. Il faut être fiers et humbles, et sans orgueil, de proclamer la foi catholique. Nous devons faire de la foi, notre culture quotidienne sans incohérence. Prêtres et laïcs doivent marcher et vivre ensemble en parfaite symbiose, nonobstant les écueils qui peuvent surgir. Enfin, le devoir de mémoire et d'espérance nous oblige à penser à nos défunts. Tous ceux et toutes celles qui nous ont précédés (parents, prêtres) doivent bénéficier des intentions de prière à travers les messes



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou de requiem», a souligné l'archevêque de Brazzaville. L'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, a, au nom du clergé diocésain et des entités ecclésiales, présenté les vœux de nouvel an 2026, de bonheur, de santé et de réussite

porte Sainte de la cathédrale Sacré-Cœur par Mgr l'archevêque, ainsi que des portes subsidiaires des églises de Linzolo, Saint Michel de la Base, Notre Dame du Perpétuel Secours d'igné (PK 45) etc. Les différentes composantes de l'Eglise ont célébré leur jubilé, à l'instar des communicateurs et médias; les fraternités, les séminaristes, la Force publique, etc. Il y a eu aussi les visites pastorales entreprises par Mgr l'archevêque dans les communautés religieuses et les différentes paroisses. Mgr Manamika a réitéré les propos prononcés au cours de son homélie, en insistant sur la bonne relation qui doit exister entre le prêtre et le laïc, afin de construire ensemble l'Eglise-Famille de Dieu, forte et dynamique. Après la messe, les participants se sont dirigés



Les participants à la messe

à Mgr l'archevêque. Il a évoqué les activités phares qui ont marqué la vie pastorale dans l'archidiocèse de Brazzaville au cours de l'année écoulée. C'était une année jubilaire mouvementée, marquée par des joies et des pleurs. Il y a eu l'ouverture de la

vers les jardins de l'archevêché pour l'échange des vœux. Des présents ont été offerts à Mgr l'archevêque, signe d'un amour infini entre le pasteur et les fidèles laïcs du Christ.

Pascal BIOZI KIMINOU

65^e ANNIVERSAIRE DE L'ARCHICONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT AU CONGO

Placé sous le signe de l'unité et de la cohésion entre les membres

C'est sur le thème: «Ceux-là sont fils de Dieu qui sont conduits par l'Esprit de Dieu» (Romains 8, 14) que les dévots de l'Archiconfrérie du Saint-Esprit au Congo ont célébré le 65^e anniversaire de son existence le dimanche 28 décembre 2025, en l'église Notre-Dame des victoires de Ouenzé. La célébration eucharistique était présidée par le père Pierre Bilongo Kiounda, aumônier national, qu'entouraient les pères Laise Molongo, curé de la paroisse et aumônier diocésain, et Mathieu Bililou.



Les huit membres du bureau national, posant avec l'aumônier

(Nkayi)
- Conseillère à la liturgie et à la catéchèse: Mfoumbou Joséphine (Brazzaville)

- Conseiller aux affaires économiques et à la solidarité: Moutima Samba Déogracias (Gamboma).

PAROISSE NOTRE-DAME DU BON REMEDE DE NGAMPOKO (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou en visite pastorale

Le dimanche 21 décembre 2025, 4^e dimanche de l'Avent, la chrétienté de la paroisse Notre-Dame du Bon Remède de Ngampoko, située à Mayanga, le huitième arrondissement Madibou, a réservé un accueil enthousiaste à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou venu reconforter son peuple. Trois temps ont mar-

qué cette visite, la bénédiction de l'ambon de l'église dont les travaux de finition s'exécutent normalement; l'engagement des nouveaux membres dans l'Archiconfrérie Saint Michel ainsi que le port de foulard de quelques dévots de la légion de Marie. A cela s'ajoute, la célébration des six ans de l'ordination presbytérale du

DIOCESE DE NKAYI

Bientôt l'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui

La chrétienté du diocèse de Nkayi s'apprête à accueillir dans la liesse populaire Mgr Halyday Mbouangui, nommé évêque coadjuteur avec droit de succession le 1^{er} décembre 2025 par Sa Sainteté le Pape Léon XIV. A cette occasion, les autorités ecclésiales de Nkayi lancent un appel aux fidèles, aux prêtres, aux personnes consacrées, aux responsables paroissiaux et diocésains des mouvements d'apostolat des départements administratifs de la Bouenza et de la Lékoumou à une mobilisation générale autour de cet événement.

Une réunion de coordination du Conseil épiscopal s'est tenue le lundi 8 décembre 2025 en la solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Elle était présidée par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi. Un seul point était à l'ordre du jour à savoir l'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui. Ainsi, la messe solennelle de l'ordination épiscopale aura lieu le dimanche 15 février 2026 à Madingou.

Dans l'attente de la communication des autres dispositions pratiques, quant à l'organisation de cet événement, le Conseil épiscopal invite l'ensemble du peuple de Dieu à porter dans la prière Son Excellence Mgr François Halyday Mbouangui, ainsi que tous les acteurs engagés dans la vie et la mission du diocèse de Nkayi. Aussi, à porter cet événement dans la prière et tous les acteurs engagés dans l'organisation, à se tenir disponibles pour les responsabilités à venir, et à mobiliser



Mgr François Halyday Mbouangui

les communautés dans un esprit de communion, de service et de joie ecclésiale. Fraternellement!

Abbé Cellot Primat NKOUGA MABIKAS
Secrétaire chancelier

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO

Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville

B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64

République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SOCIETE AFRICAINE DE TRANSPORTS» EN SIGLE «SAT-SARL»

Société à Responsabilité Limitée

Capital de Francs CFA: 200 000 000

Siège social : Avenue du Havre, Zone Industrielle, Boîte postale 4293

POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG-PNR-01-2003-B12-00036

APPROBATION DES COMPTES - QUITUS AU GERANT - AFFECTATION DU RESULTAT - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la «SOCIETE AFRICAINE DE TRANSPORTS», en sigle «SAT-SARL», tenue en date à Pointe-Noire du 15 mai 2025, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 24 décembre 2025, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 243/35, n° 11087; Les associés de ladite société ont entre autres pris les résolutions suivantes:

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- Quitus au gérant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- Affectation du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le dépôt légal du Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, conformément à la législation en vigueur sous le numéro CG-PNR-01-2025-D-01712 du 26 décembre 2025.

Fait à Pointe-Noire, le 07 janvier 2026.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire.



Mgr l'archevêque devant la statue de la Vierge Marie à la sortie de la messe (Ph. d'archives)

père Jospin Critchey Bouetoumoussa, curé de ladite paroisse.

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafoua-

kouahou a invité la chrétienté de Ngampoko à s'investir pleinement dans la construction du mur de clôture, afin de sécuriser le patrimoine de la

paroisse qui commence à être spolié par les propriétaires terriens. Une visite guidée du chantier du presbytère en construction et des mouvements d'apostolat a clos cette visite pastorale.

Nestor BAKEKOLO
Catéchiste

Pour ne pas manquer
une édition
de La Semaine
Africaine, mieux
vaut s'abonner

LIVRES

Jean Gilbert Gigi Mavoungou signe deux nouveaux livres

Prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire, depuis le 12 juillet 1992, Jean Gilbert Gigi Mavoungou a enrichi sa bibliographie de deux nouveaux livres, parus aux Editions L'Harmattan Congo-Brazzaville. Il s'agit de "Priorité et extrême urgence de mission pour l'Afrique" et "Pour appréhender la diversité et promouvoir l'unité. Pour la réconciliation à partir de l'évangile et la culture africaine". Ces ouvrages ont été présentés officiellement le 19 décembre 2025, à l'église Christ-Roi, à Loandjili (arrondissement 3 de la ville océane congolaise). C'était en présence de Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, ainsi que de quelques prêtres et laïcs.

D'un volume de 196 pages, vendu au prix de 22 euros (14 410 F. CFA), "Pour appréhender la diversité et promouvoir l'unité" a pour préfacier l'abbé Pascua Nzaou. Il a été mis dans les rayons de librairies le 13 novembre 2025.

De quoi parle ce livre? «Prétexte ou pas, la crise helléno-hébraïque autour des veuves des deux groupes culturels et ethniques - Juifs parlant hébreu et/ou araméen et Juifs parlant grec -, composant la communauté chrétienne de Jérusalem, est révélatrice d'une kyrielle de problèmes. C'est, à l'instar d'un arbre à l'entrée qui cache la forêt de nombreux autres arbres à découvrir, ou d'une pointe d'iceberg émergeant et dissimulant une masse immergée aux dimensions insoupçonnables. Ainsi se pose le problème de la prise en charge d'une catégorie de «pauvres par excellence» dans la Bible: les veuves. S'y ajoute celui de sa meilleure structuration, tenant compte des Hellénistes,

afin d'éviter tout «délit de faciès» ou favoritisme, de sorte que l'altérité culturelle ne devienne pas un casus belli (un cas de guerre). Mais surtout, se profile le problème plus profond: celui du conflit voilé entre deux cultures, dans leurs approches différentes de Dieu, en vue du salut et de la diffusion de l'Evangile.

En réalité, ce ne sont que des expressions diverses d'une même foi dans la même Eglise. Comme quoi, un problème d'hier bien réglé, peut être une solution pour les gens d'aujourd'hui», peut-on lire, à la quatrième page de couverture.

Préfacé par Mgr Abel Liluala, "Pour appréhender la diversité et promouvoir l'unité. Pour la réconciliation à partir de l'évangile et la culture africaine", pour sa part, renferme 146 pages.

Paru en novembre 2025, le livre est vendu en librairie à 16 euros (10 480 F. CFA). Résumé: au milieu des bouleversements de notre société, l'Eglise, par sa hiérarchie, ne cesse de nous



L'auteur des deux ouvrages

rappeler l'actualité du message du Christ, dans son essentiel: ses exigences et ses implications dans notre vie au quotidien. Cela aide les chrétiens, appartenant à des groupes sociaux donnés, à contextualiser ce message dans l'évolution de leur histoire. Et comme l'a su joliment illustrer le Pape François dans "Evangelii Gaudium", l'Eglise est un peuple aux multiples visages (n° 115-116).

Profitant de son étude antérieure sur la crise helléno-hébraïque en Ac 6, 1-7, et dans un croisement de la méthode historico-critique avec la méthode narrative (pour appréhender la diversité et promouvoir l'unité), Jean Gilbert Gigi Mavoungou nous propose, dans ce livre, une contextualisation. Celle-ci s'inscrit dans les réalités du monde actuel, avec des implications socio-



La couverture de l'un des livres

ecclésiales et politiques. Des implications qui relèvent de la priorité et de l'urgence, de quoi rappeler à l'ordre l'Eglise et l'ordre temporel, avec sagesse. Docteur et chercheur en théologie biblique, spécialiste du corpus johannique, Jean Gilbert Gigi Mavoungou a enseigné la Bible au Grand Séminaire de Théologie de Brazzaville, où il a été successivement vice-recteur et recteur par intérim.

En mai 2022, il a publié, aux Editions Renaissance africaine (Collection Etudes bibliques), "Etude exégétique et théologique de Jn3, 31-36. Apport à la christologie du quatrième évangile" et "La double perspective johannique de l'agneau: «amnos» et «arnion». Significations et possibles implications".

Véran Carrhol YANGA

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Hommage à Jonas Kitelemono, ancien collaborateur au secrétariat général

Décédé le lundi 8 décembre 2025 en la solennité de l'Immaculée conception de la Vierge Marie, à l'hôpital militaire Pierre Mobongo de Brazzaville, Jonas Kitelemono, ancien secrétaire général du Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC), de 2018 à 2024, sous les mandats de Firmin Bozangabato et ancien collaborateur au secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) a eu les hommages des Commissions épiscopales, du Renouveau charismatique et de la Communauté Telema, le samedi 27 décembre 2025 en la Basilique Sainte-Anne du Congo.



Jonas Kitelemono

Bafouakouahou a relevé les qualités qu'incarnait l'illustre disparu au secrétariat général



Mgr Manamika bénissant le cercueil

de la CEC, surtout pendant les sessions pastorales et assemblées plénières des évêques du Congo.

Peu avant la messe des funérailles, une cérémonie d'hommage a été organisée par le Renouveau charis-

matique à l'esplanade de la Basilique Sainte-Anne avec pour modérateur Pascal Biozi Kiminou, coordonnateur des médias au secrétariat général de la CEC. A cette occasion, l'abbé Vivien Carol Etoulo a lu l'oraison funèbre. «C'est avec une émotion profonde et un cœur profondément pincé par la douleur, mais habité par l'espérance, que nous prenons la parole au nom du secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo. Nous sommes réunis pour dire adieu à un frère, un serviteur de Dieu dans l'ombre et un pèlerin d'espérance pour

des lettres de l'université Marien Nguabi, il a consacré sa carrière à l'enseignement de l'anglais, dans le département de la Sangha et au lycée scientifique de Massengo, à Brazzaville. Marié à Philomène Hortense Watedidio depuis 2007 et père d'un fils unique étudiant en 4^e année de théologie au grand séminaire cardinal Emile Biayenda. Professeur d'anglais dévoué, il a aussi mis son intelligence et sa rigueur académique au service du Christ. Pendant plus de dix ans, il a servi, avec une abnégation qui dépassait les attentes de l'Eglise du Congo. Son engagement au secrétariat général de la CEC et au CNALC laissait qu'il n'était pas un simple collaborateur, une simple fonction administrative ou honorifique, mais son véritable apostolat, une réponse à l'appel du Christ. Nous nous souviendrons à jamais de ses nuits blanches passées au Centre interdiocésain des œuvres, où il occupait souvent une chambre pour achever la rédaction des messages pour vivre intensément les Assemblées plénières des évêques du Congo».

Jonas Kitelemono repose pour l'éternité au cimetière privé de Wayako, dans le 8^e arrondissement Madibou.

Pascal BIOZI KIMINOU

DEUXIEME DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE A

Le témoignage

Textes: Is 49,3.5-6; 1 Co 1,1-3; Jn 1,29-34

Les fêtes de l'Epiphanie et le baptême du Seigneur sont les dernières célébrations du temps liturgique de Noël. Ce dimanche est la porte d'entrée du temps ordinaire. Et durant le temps ordinaire, nous avons la chance de contempler Jésus dans plusieurs dimensions de son mystère. Cette saison liturgique du temps ordinaire, c'est aussi le temps du témoignage au cœur du quotidien. Telle est la thématique qui lie les trois lectures de ce dimanche. Nous avons devant nous, trois textes et cinq témoignages: celui d'Isaïe, du Baptiste, de Jésus, de Paul, de l'évangéliste Jean, sans compter celui de l'Esprit.

Chacun des témoins reçoit un appel et vit une mission, au sein de son peuple, au cœur de sa communauté. Nous passons d'un individu à l'universel. Chaque personnalité, unique, est ordonnée aux autres, accueille la vie et ses dons pour se mettre au service de la multitude. Tel est le mystère qu'un regard de foi nous invite à assimiler.

Jean Baptiste dans l'évangile rend témoignage à Jésus. En effet, après le prologue christologique (poétique) qui contemple la venue du verbe dans la chair, vient ensuite le prologue narratif dans lequel nous retrouvons deux protagonistes: Jean-Baptiste et Jésus. Que dit Jean au sujet de Jésus? Quel est le contenu de son témoignage? L'évangéliste l'explicite en trois phrases qui sont en quelque sorte une profession de foi: Jésus est l'Agneau de Dieu, Il est le Fils de Dieu, Il est celui sur qui l'Esprit descend et demeure comme un nid. Parmi les trois affirmations, une seule attire notre attention, celle de l'Agneau de Dieu.

Cette expression empruntée au témoignage que Jean-Baptiste rendit à Jésus est passée dans la liturgie. A chaque célébration eucharistique, au moment de la communion, plus précisément à la fraction du pain, nous sommes invités à faire nôtre la déclaration que l'évangéliste Jean a attribuée à Jean le Baptiste. Deux fois, en effet, nous proclamons: «Agneau de Dieu qui enlèves le péché du monde» en y ajoutant l'imploration: «Prends pitié de nous». La troisième fois, nous reprenons le même appel, en y joignant: «Donne-nous la paix». Voici l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde. Pourquoi l'image de l'agneau et comment Jésus enlève-t-il le péché du monde? L'Agneau de Dieu... (v.29). Sachons que le mot araméen talya peut signifier «serviteur» et «agneau»; il est un titre messianique. En Isaïe 53, 4 et 7, nous lisons: Or c'étaient nos souffrances qu'il (le serviteur) supportait et nos douleurs dont il était accablé... Affreusement traité, il s'humiliait, il n'ouvrait pas la bouche.

En désignant Jésus comme l'agneau de Dieu, Jean reconnaît l'identité et la mission divines de Jésus qui vient réconcilier le monde à Dieu, lui permettre de découvrir le Père. L'agneau de Dieu est un serviteur de Dieu-amour, luttant désarmé contre le mal. Ainsi Jésus supportera le refus de Dieu-Amour et il souffrira de ce refus jusqu'à livrer sa vie, se livrer à ceux qui refuseront l'amour. Et cela, dans l'espérance invincible que l'amour pourra convertir le cœur mal-aimant. Jean-Baptiste rend témoignage à Jésus comme le véritable Agneau de Dieu. En Jésus, Dieu s'est rendu visiblement présent. En quoi doit consister notre témoignage, aujourd'hui?

A travers les époques et les différentes régions du monde, bien des femmes et des hommes ont témoigné, par leur vie, du visage du Christ. Jean a voulu que tout son évangile soit un témoignage. Paul a été l'envoyé auprès des nations. Et les croyants du 21^e siècle s'engagent eux aussi avec joie et ferveur. Nous sommes l'Eglise de Dieu, où que nous soyons: en Europe, en Afrique, en Asie, aux Amériques. Engageons-nous aussi aujourd'hui à être des témoins de Jésus. Quel est le contenu de notre témoignage? Quel parfum répandons-nous dans nos milieux de vie?

Le Seigneur a besoin de nos mains pour poursuivre son œuvre. Il a besoin non seulement de nos lèvres pour prononcer ses paroles, mais aussi pour le montrer au monde comme le véritable Agneau de Dieu, le Sauveur du monde, la source de la vie. Il a aussi besoin de nos yeux pour voir la souffrance humaine et la soulager. Quelle que soit la question qu'il nous pose, il nous invite à manifester sa présence dans le monde, comment? La main tendue vers lui. Car, Jean-Baptiste pointe du doigt Jésus. Et nous, nous arrive-t-il de pointer du doigt Jésus, c'est-à-dire nous arrive-t-il d'indiquer Jésus aux autres?

Frère Bienvenu Des Saints, O.ss.t.

NECROLOGIE

Les sœurs de Saint Joseph de Cluny informent le peuple de Dieu du rappel à Dieu de la doyenne Alphonse de Sainte Marie Da Costa, survenu le mercredi 7 janvier 2026 à Brazzaville, des suites d'une longue maladie. La veillée se tient à Javouhey. Les obsèques auront lieu le samedi 17 janvier 2026 selon le programme ci-après:

- 9h: Levée du corps à la morgue

municipale de Brazzaville;

- 10h: Recueillement en la Cathédrale Sacré-Cœur;

- 11h30: Office des défunts;

- 12h: Messe des funérailles;

- 14h: Inhumation.

Que le Seigneur qu'elle a servi avec fidélité, l'accueille dans son Royaume.





REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)
Financement: BIRD

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET PROROGÉ
N°16/MPTEN/PATN-UCP/SC/SFC/2025
SERVICES DE CONSULTANT

Intitulé de la Mission: Recrutement d'un cabinet pour l'assistance technique à l'opérationnalisation du centre africain de recherche en intelligence artificielle (CARIA)
N° de référence: CG-PATN-090-CS-CQS-2025

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant. Les services de consultant (« les Services ») comprennent le Recrutement d'un cabinet pour assurer l'assistance technique vise à accompagner le CARIA dans son opérationnalisation, en soutenant la révision approfondie de son document stratégique initial et l'élaboration de son Business Plan. Elle devra permettre le déploiement effectif des composantes essentielles du Centre, à savoir : la formation, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat numérique des jeunes, tout en assurant la mise en place de modèles économiques viables et de mécanismes de gouvernance adaptés.

2. La mission portera également sur la Révision des documents stratégiques et élaborer un plan de mise en œuvre opérationnel aligné sur le Décret n°2025-279 du 2 juillet 2025; développer les programmes intégrés de formation, recherche, innovation et entrepreneuriat; Concevoir un cadre d'incubation et une étude de faisabilité pour un incubateur national et des pôles régionaux; Renforcer les partenariats nationaux et internationaux, développer un modèle économique et un plan de durabilité

financière;
 Renforcer les capacités et transférer les compétences aux équipes locales
 La période de mise en œuvre est de 6 mois, avec une date prévue de début immédiatement avec la finalisation du processus de sélection. La mission se déroulera principalement à Brazzaville, République du Congo conformément au terme de référence mentionnés dans le présent AMI. Les Termes de Référence (TDR) de la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. L'Unité de Coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) invite dès à présent les firmes de consultants à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants:
 - **Expertise technique**
 Compétences confirmées en intelligence artificielle, technologies émergentes et innovation numérique;
 - **Compétences en accompagnement et ingénierie**
 Maîtrise de l'ingénierie de formation, de recherche et d'accompagnement entrepreneurial;
 - **Expérience institutionnelle et partenariats**
 Solide expérience dans les contextes institutionnels africains et dans la coopération avec des partenaires internationaux (académiques, privés, publics);

4. La liste restreinte comprendra au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets répondant aux critères d'éligibilité conformément au paragraphe 7.17 du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs de FPI.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI» de la Banque mondiale, juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, février 2025 et septembre 2025 («Règlement de Passation des Marchés»), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

5. Un Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

6. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 28 janvier 2026 à 16 heures.

Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)

À l'attention de: Michel NGAKALA, Coordonnateur du PATN
Siège: 254, Avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
 Téléphone: (+242) 05 079 21 21
E-mail: marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 12 janvier 2026.

Le Coordonnateur

Michel NGAKALA

AVIS DE PERTE DE L'ORIGINAL
DU TITRE DE PROPRIETE N°922
APPARTENANT A LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

La République du Cameroun, représentée par l'Ambassade du Cameroun en République du Congo, prise en la personne de Son Excellence Monsieur **Louis-Marie Magloire NKOUM-ME-NTSENY**, Ambassadeur Extraordinaire et plénipotentiaire, propriétaire d'un immeuble sis à Brazzaville, quartier Centre-Ville, 87 avenue Gouverneur Bayardelle, identifié au Cadastre sous les références suivantes: Section J, Bloc 58, parcelle 49 (ex 87), superficie : mille neuf cent soixante-dix-sept virgule vingt (1977,20) mètres carrés,

Informe le public que l'original du titre de propriété **N°922** afférent audit immeuble a été égaré dans des circonstances indéterminées.

En conséquence, et aux fins de la reconstitution de son patrimoine immobilier, il a été procédé à la délivrance d'une deuxième copie du titre de propriété **N°922** par la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, en exécution de l'Ordonnance en date du **06 mai 2025**, répertoire **N°14**, rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

La copie initiale du titre de propriété N°922 est déclarée nulle et de nul effet.

Le présent avis est publié pour valoir ce que de droit.

Pour Avis

L'AMBASSADEUR DU CAMEROUN
EN REPUBLIQUE DU CONGO
Son Excellence, Monsieur Louis-Marie Magloire NKOUM-ME-NTSENY

AVIS DE PERTE DE L'ORIGINAL
DU TITRE DE PROPRIETE N°4201
APPARTENANT A LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

La République du Cameroun, représentée par l'Ambassade du Cameroun en République du Congo, prise en la personne de Son Excellence Monsieur **Louis-Marie Magloire NKOUM-ME-NTSENY**, Ambassadeur Extraordinaire et plénipotentiaire, propriétaire d'un immeuble sis à Brazzaville, quartier Centre-Ville, identifié au Cadastre sous les références suivantes: Section J, Bloc 58, parcelle 75 (ex 124), superficie: neuf cent soixante-huit virgule dix (968,10) mètres carrés,

Informe le public que l'original du titre de propriété **N°4201** afférent audit immeuble a été égaré dans des circonstances indéterminées.

En conséquence, et aux fins de la reconstitution de son patrimoine immobilier, il a été procédé à la délivrance d'une deuxième copie du titre de propriété **N°4201** par la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, en exécution de l'Ordonnance en date du **26 septembre 2024**, répertoire **N°48**, rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

La copie initiale du titre de propriété N°4201 est déclarée nulle et de nul effet.

Le présent avis est publié pour valoir ce que de droit.

Pour Avis

L'AMBASSADEUR DU CAMEROUN
EN REPUBLIQUE DU CONGO
Son Excellence, Monsieur Louis-Marie Magloire NKOUM-ME-NTSENY

AGROECOLOGIE

Plaider pour des politiques agricoles et alimentaires durables

La concertation nationale des organisations paysannes et producteurs agricoles du Congo (CNOP-Congo) a organisé, mardi 23 décembre 2025 à Brazzaville, un dialogue national sur les recommandations concrètes pour une politique alimentaire nationale durable et inclusive.

Les travaux étaient placés sous l'égide de Séraphin Médard Ntady, président du CNOP Congo. L'analyse sur des politiques nationales et l'évaluation de l'intégration actuelle de l'agroécologie dans le système alimentaire congolais a abouti à un plaidoyer sur les politiques agricoles à mener. Cette rencontre a regroupé des décideurs politiques, des petits agriculteurs, des jeunes, des femmes dirigeantes de groupements agricoles, des acteurs du secteur privé, des chercheurs et des organisations de la société civile. Cette activité est intervenue dans le cadre de l'initiative pour la biodiversité, le climat et l'agroécologie dans le Bassin du Congo (COBCAI) que la CNOP Congo a mis en œuvre à travers le projet «TAFS (strengthening policies and practices in support of the right to adequate food)». Ce projet, que réalise AFSA dans le pays, vise à appuyer la recherche et l'innovation en agroécologie pour des systèmes alimentaires durables, ainsi que pour renforcer les capacités des agriculteurs et des organisations paysannes de base, locales, départementales et nationales. Le dialogue a permis d'exploiter les connaissances locales, établir des partenariats pour accéder aux ressources et mobiliser



Séraphin Médard Ntady

les compétences nécessaires afin d'expérimenter et innover à grande échelle la production agricole pour contribuer et conduire la transition agroécologique vers des systèmes alimentaires plus productifs et plus résilients. Pour Séraphin Médard Ntady, l'analyse menée «a permis de comprendre si les engagements pris par l'Etat sont respectés avec les partenaires au niveau international, par exemple l'engagement sur le système alimentaire soutenu par les partenaires au développement. Maintenant, on parle de l'agroécologie parce que c'est une pratique agricole plus saine pour permettre aux citoyens de manger bio et congolais». Une participante, Mme Noëlle Ntsiessi Kibounou, maraichère au site agro écologique à Kélékélé, a donné ses impressions: «Prendre part à un tel forum est un grand plaisir. Le maraichage, c'est ma vie. Je pratique une agriculture responsable pour ne pas utiliser sur mes légumes des produits chimiques nocifs à ma santé et à celle des consommateurs». Pour Gilles Mampassi, ingénieur agronome, consultant

à la CNOP Congo, «avec les groupements agropastoraux, on peut développer l'agriculture. Il suffit seulement de les renforcer et de résoudre les vrais problèmes qui les empêchent d'être compétitifs et de beaucoup produire sur la qualité et la quantité à moindre coût. Il est question de valoriser toutes les pratiques traditionnelles qui sont rattachées surtout à l'agriculture familiale très répandue dans le pays». Christ Eminence Landzi, président de l'association Les amis du bassin du Congo, membre du consortium de la société civile pour la souveraineté alimentaire au Congo, a confié que «l'objectif de la rencontre a permis d'analyser les politiques agricoles actuelles, notamment pour la souveraineté écologique. Maintenant, nous dépendons beaucoup plus des importations. Le projet piloté par AFSA vise à nous faire répartir dans la production et consommation locales, d'où la production et la consommation agro écologique».

Philippe BANZ

DROITS DE L'HOMME

Les pouvoirs publics encouragés à mieux faire en matière des droits fondamentaux

A l'occasion de la célébration de la 77^e Journée internationale des droits de l'homme au Congo, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a organisé, le 10 décembre 2025 à Brazzaville, une table-ronde. L'animateur du débat, son coordonnateur des programmes, Quentin Geodfroy Banga, a particulièrement invité les pouvoirs publics à intensifier leurs efforts en matière de promotion, de respect et de protection des droits fondamentaux.



Vue des participants à la fin de leurs débats

qu'il y a une certaine dégradation des droits humains. Le Congo n'est pas un paradis des droits de l'homme. Pour preuve, nous avons mentionné des violations, que ce soit la situation au niveau des maisons d'arrêt; la question de l'identité juridique avec, aujourd'hui, un nombre important des enfants qui ne sont pas enregistrés; la situation de la liberté de circulation et la liberté d'expression. Ce n'est pas une fatalité. Nous encourageons les pouvoirs publics à mieux faire, à conjuguer davantage d'efforts pour que les engagements pris au niveau international soient respectés au niveau national. C'est ce que nous voulons». Le travail s'effectue à base des textes ratifiés. Les textes doivent être effectifs au niveau de la pratique. L'espace civique connaît des restrictions. Il faut quelques

largesses pour que chaque acteur soit à mesure de s'exprimer librement pour partager ses opinions sans crainte de se faire interpellé ou arrêter. Le conférencier a ajouté que «les droits de l'homme ne sont pas une exclusivité de la société civile ou d'un acteur donné. Tous les acteurs doivent travailler de commun accord pour qu'on effectue ce sursaut national afin que le Congo devienne un paradis des droits de l'homme, c'est notre souhait. Nous avons signé des textes internationaux. Cette journée, c'est aussi une interpellation, elle n'est pas une simple célébration. Nous voulons marteler pour mettre l'accent sur les droits humains pour attirer l'attention, afin de ne pas perdre de vue certaines questions pour que les pouvoirs publics comprennent le sens de notre combat».

Philippe BANZ

GOUVERNANCE

Améliorer la gouvernance des ressources naturelles

Un atelier de plaidoyer et de réflexion organisé par la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) s'est tenu lundi 29 décembre 2025 à Brazzaville. Axé sur des réformes juridiques pour une gouvernance inclusive et redevable des ressources naturelles, il constitue une action concrète de la RPDH pour influencer positivement la législation congolaise sur les ressources naturelles, en alignement avec ses objectifs plus larges de bonne gouvernance et de droits humains.



Christian Mounzé et Jean-Raphaël Côme Ngoma-Kaya

L'atelier s'est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet RERIP dans le Kouilou. Il a bénéficié de l'appui financier du CCFD-France solidarité et le Foreign Commonwealth & développement office (FCDO) du Gouvernement britannique, dans le cadre du programme Forest governance, marjerts and climate (FGMC), avec notamment l'appui technique de l'organisation internationale Fern. Les travaux ont réuni une vingtaine de participants issus des ministères et directions générales, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et des médias. Ils ont été coprésidés par Jean-Raphaël Côme Ngoma-Kaya, directeur du parc zoologique et botanique de Brazzaville, et Christian Mounzé, coordonnateur national de la RPDH. Les participants ont suivi trois principaux thèmes pour susciter le débat. Le premier a porté sur les «Réformes juridiques et défis dans l'harmonisation des textes et application des lois sectorielles». Le deuxième sur le «Bilan du mécanisme d'indemnisation des dégâts liés au conflit homme-faune», et le dernier sur les «Super-

positions d'usages et illégalité: quelles réformes pour une gouvernance forestière inclusive et responsable». Le diagnostic partagé a montré les incohérences législatives et les défis de gouvernance. Les participants ont fait des propositions d'harmonisation des lois sectorielles, adopté des stratégies et formulé des recommandations dans la perspective de renforcer la gouvernance des ressources naturelles. Christian Mounzé a rappelé les engagements pris par le pays pour garantir l'inclusion des communautés et la redevabilité dans la gouvernance des ressources naturelles. Pour sa part, Jean-Raphaël Côme Ngoma-Kaya a souligné que «la gestion durable et responsable de nos ressources naturelles, en particulier forestières, minières et pétrolières sont au cœur des défis de développement de notre pays. La gouvernance des ressources naturelles ne peut plus se limiter à une approche centralisée, elle doit être inclusive, participative et transparente». Un participant, Ghislain Boungou Bakala, chef de service au centre national de lutte contre les maladies des cultures, a bien apprécié cet atelier. «Le conflit

homme-faune mérite d'être débattu à des rencontres de ce genre pour que les populations soient édifiées sur ce qui leur arrive souvent, surtout en cas de destruction de leurs cultures. Il faut savoir que nos producteurs agricoles souffrent du manque de moyens de recours. Il n'est pas intéressant que leurs cultures soient dévastées par la faune. C'est un manque à gagner pour ces populations». Le projet RERIP vise à renforcer la redevabilité et l'inclusion à travers une meilleure implication et participation des communautés locales et des populations autochtones du Kouilou. Le projet a permis de consolider certains acquis en matière de formation, de mobilisation communautaire et de plaidoyer auprès des autorités locales. De même, le projet FGMC opérationnel aussi bien dans le Kouilou que dans le Niari et dans la Lékoumou entend contribuer à la lutte contre les illégalités forestières et au suivi des droits des communautés. C'est pourquoi, la RPDH a suscité un dialogue pour garantir une meilleure réponse aux défis identifiés.

Ph.B.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«TORNADO OIL FIELD SERVICE CONGO»

EN SIGLE «TOSC SARLU»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Un Million Cinq Cent Mille (1 500 000)
Siège social: 1 angles avenue Commandant FODE et Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble Morija, 1^{er} étage, Centre-ville
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2025-B13-00259

Il appert d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 12 décembre 2025, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 236/26, n°10704, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:
FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);
OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
-Etudes d'Exploration et production Pétrolière;
-Acquisitions, Traitements et Interprétations des données géophysiques de Réservoir (Sismique, Gravimétrique, Magnétisme...);
-Etudes et Conception des Réservoirs Engineering;
-Etudes et Conception de Plan de développement des champs Pétroliers, Forage, Complétion, Equipements et Installations de fond des puits pétroliers;
-Forage des puits d'eau;
-Etudes, Conception et Construction des Installations Pétrolières et Pipelines;
-Maintenance des Installations Pétrolières;
-Maintenance des puits pétroliers (Opération Workover, Wireline,...);
-Locations des Engins lourds et légers dans le site pétrolier;
-Etudes, Analyses, Interprétation et Evaluations Economiques des données Pétrolières;
-Etudes, Audits, Elaboration des rapports d'impact environnemental;
-Consultance, Montage des Contacts et Audits

des Projets Pétroliers (Administratifs, Juridiques et Financiers); -Prestation de Services;
-Conception, Installation et Câblages Electriques sur le pétrolier; -Maintenance de Générateurs Electriques sur le site pétrolier; -Vente des produits pétroliers et leurs dérivés, construction, installation des dépôts et stations des services. Et plus généralement, toutes opérations, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
DENOMINATION: «TORNADO OIL FIELD SERVICE CONGO», en sigle «TOSC SARLU»;
SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 1 angles, Avenues Commandant FODE et Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble Morija, 1^{er} étage, Boîte Postale 1431, Centre-ville, République du Congo;
DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;
GERANCE:
- Monsieur Henri MALONGA est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée;
RCCM: CG-PNR-01-2025-B13-00259;
DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 23 décembre 2025.
Fait à Pointe-Noire, le 05 janvier 2026.
Pour avis.
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire.

JS MARINE
Adresse: 71 avenue Moe Makosso Centre-ville, B.P.4047
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2025-B17-00016

AVIS DE CONSTITUTION

1. Aux termes d'un acte portant statuts de la société JS MARINE, en date, à Pointe-Noire, du 24 novembre 2025, reçu le 25 novembre 2025 au rang des minutes de Noël Mountou, Notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire n°550/MN/025 et enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre le 1^{er} décembre 2025 sous le numéro 10308, folio 225/63, il a été constitué une société à actions simplifiée régie par les lois et règlements en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: JS MARINE

Forme juridique: Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital social: 5.000.000 de francs CFA

Siège social: 71 avenue Moe Makosso, BP 4074 à Pointe-Noire, République du Congo

Objet social: La société a pour objet, en tout pays notamment dans les Etats parties au Traité OHADA et particulièrement en République du Congo:

- la fourniture, la gestion et la mise à disposition d'équipages maritimes, incluant le recrutement, la formation et l'administration du personnel navigant,

- la fourniture, l'approvisionnement, la gestion et la maintenance de matériels, équipements, consommables et dispositifs de sécurité nécessaires à l'exploitation technique des navires,

- La prestation de services de gestion tech-

nique, comprenant le suivi des équipements, l'assistance aux inspections et audits, la conformité réglementaire, la coordination de travaux et l'appui opérationnel,

- Les prestations logistiques, administratives et opérationnelles au bénéfice d'armateurs ou d'exploitations de navires, la société n'assurant pas elle-même le transport maritime,

- L'assistance aux formalités portuaires, réglementaires et techniques, ainsi que la coordination avec les autorités compétentes,

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Elle pourra entre autres gérer toutes entreprises et sociétés dans lesquelles elle aurait

des intérêts, prêter ou emprunter des fonds en vue de la conclusion de tout-garanties, s'intéresser par voie d'association, d'apports, de fusion, de souscription ou de toutes autres manières à toutes entreprises ou sociétés, qu'elle qu'en soit l'activité, vendre les participations ou les intérêts qu'elle aurait acquis.

2. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en cours de constitution, en date, à Pointe-Noire, du 24 novembre 2025, reçu le 25 novembre 2025, au rang des minutes de Maître Noël Mountou, notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire n°550/MN/025 et enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre le 25 novembre 2025 sous le **numéro 10300, folio 225/55**, il a notamment été décidé de nommer Monsieur Nicolas Lucas, en qualité de président de la société, pour une durée de cinq (5) ans.

3. Dépôt d'actes et immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, le 5 décembre 2025 sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B-00806**.

Pour avis,

Le Président



AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 octobre 2025, déposé au rang des minutes du notaire en date du 24 novembre 2025, à Pointe-Noire, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire Centre le 26 Novembre 2025, sous le numéro 10209, folio 223/49, et au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, il a été constituée en application du décret n°2017-41 du 28 mars 2017, une société à responsabilité limitée unipersonnelle, répondant aux caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: FPSO VENTURES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: Un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en deux cent (200) parts sociales de cinq mille (5.000) francs CFA, chacune, entièrement libérées en totalité.

Siège social: 1^{er} étage Immeuble 2MP, Avenue Marien Ngouabi, Rond-point Ex Bata, Centre-ville, Pointe-Noire.

Objet social: Activités de soutien aux autres industries extractives.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf

(99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

Gérante: Emilienne MALONGA

Qualification professionnelle de la gérante: Manager

Immatriculation au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire: le 01 décembre 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B13-00239**

Pour Avis

CMJ & PARTNERS
Société Agréé CEMAC N°
SCF 029
contact@cmj-partners.com



AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 mars 2025, enregistré le 11 mars 2025 au bureau des Domaines et des Timbres de l'EDT Plaine Brazzaville, sous le numéro 1396 folio n° 46/7, il a été constitué, en application des dispositions légales en vigueur, une société commerciale présentant les caractéristiques ci-après:

Dénomination: «GRACE JOYCE BUSINESS CONGO»

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

Capital social: un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en deux cents (200) parts de cinq mille (5 000) francs CFA chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Objet: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo, les prestations de services dans le secteur de l'import-export, ce qui intègre notamment les activités ci-après:

- Agence de Fret (courriers, colis, marchandises);
- Jouer le rôle d'intermédiation et de représentation, plus particulièrement en douane et en courtage;
- Fourniture de la logistique commerciale (déménagement, approvisionnement, gestion des stocks et distribution).

Siège social: 5^{ème} étage de l'immeuble BURJ YOKA, rond-point la Coupole, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Gérance: Monsieur NGOMA Christian Destiné Junior, de nationalité congolaise et demeurant à Brazzaville, a été nommé gérant pour un mandat de quatre (4) ans.

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro: **CG-BZV-01-2025-B13-00184**.

Pour Avis

CMJ & PARTNERS
Société Agréé CEMAC N° SCF 029
contact@cmj-partners.com

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du Travail, à côté de l'entrée de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (E.A.D), boîte postale 5005, Téléphones: (242) 05.553 15 07 / 06.675.15.15, Pointe-Noire, République du Congo.

LA CONGOLAISE DE CONGELATION SARLU

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital social de Francs CFA: 50.000.000 (Cinquante Millions) de Francs CFA

Siège social: quartier Roy au 5, rue Lac Youbi, BP 1159, Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le 14 juin 2007 par Maître **Raymond ASSAH**, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales, une société à responsabilité limitée, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le 19 juin 2007, sous le **numéro Folio 34/2/82** et ayant pour principal objet social: Activités des intermédiaires du commerce de gros, le commerce général, import-export, achat, vente et distribution de toutes marchandises, de tous produits, notamment de produits congelés, surgelés et agro-alimentaires; la représentation des sociétés étrangères ayant un objet social similaire. Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, le 21 juin 2007 sous le numéro **RCCM: CG-PNR-01-2007-B12-00155**, cette société à responsabilité limitée (SARLU) devenue une **SARLU**, suite à une modification de sa personne morale et de son Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro: **CG-PNR-01-2024-M-04028**, en date à Pointe-Noire du 18 juin 2024, a pour Directeur général Monsieur **DOMBEU Gabriel Eugène**, de nationalité camerounaise, né le 08 avril 1968 à Bafoussam au Cameroun, titulaire d'un passeport de la République du Cameroun, délivré à Douala le 21 janvier 2022, sous le numéro **AA132785** et demeurant au Centre-ville à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour Avis

Maître Raymond ASSAH

Etude Notariale de Me Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

sise à Brazzaville (République du Congo)

195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans

1^{er} étage Immeuble «Ma Reconnaissance»

B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79

E-mail: officenotarialpongui@gmail.com

EXODE MARKET

Société A Responsabilité Limitée

au capital social: 1 000 000 de Francs CFA

siège social: Brazzaville (République du Congo)

64, Avenue Jacques OPANGAULT, Arrondissement 5 Ouenzé

RCCM: CG-BZV-01-2024-B12-00347

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq de la société «**EXODE MARKET**» Société A Responsabilité Limitée, ci-dessus plus amplement désignée, déposé au rang des minutes de Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo) 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le six janvier deux mille vingt-six et enregistré à Brazzaville, le six janvier de la même année à la recette des Impôts EDT Plaine, sous le **Folio 002/10 numéro 0052**, les Associées ont décidé de la dissolution anticipée de ladite société.

Dépôt légal: un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le sept janvier deux mille vingt-six, enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2026-D-00010**.

Mention modificative: la régularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 52 de l'Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général par le Greffier qui a procédé à la modification, le sept janvier deux mille vingt-six, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-15010** et délivré un accusé d'enregistrement.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Amos Mawa Monka défend sa thèse sur les exploits du juge en matière administrative

Présentée et soutenue publiquement par Amos Mawa Monka le 30 décembre 2025 à l'université Marien Nguabi de Brazzaville, la thèse de doctorat en Droit public intitulée: «*Les mutations de la jurisprudence administrative au Congo*», a été couronnée de la mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité. Le doctorant qui a fourni un travail de qualité, sous la direction du Pr Placide Moudoudou, a démontré que la jurisprudence administrative a permis d'enrichir le droit administratif congolais et de combler le vide laissé par le législateur.

À travers cette thèse, l'impétrant s'est donné pour mission d'évaluer la jurisprudence administrative congolaise de manière à déterminer son apport dans la construction de la justice administrative au Congo. D'après lui, la jurisprudence a connu des profondes mutations tant en ce qui concerne le rééquilibrage des rapports entre administration et administrés, qu'en ce qui concerne la rénovation du droit administratif substantiel et du contentieux administratif. C'est devant un jury international, composé des universitaires de renom de plusieurs institutions africaines, que le doctorant Mawa a révélé que les décisions du juge administratif dans les tribunaux congolais ont réellement façonné l'évolution du droit administratif au point de l'enrichir: «*Le législateur n'organise pas tout le droit administratif, il pose quelques principes de base. Le noyau dur est posé par le juge, grâce à qui on*



Amos Mawa Monka entouré du Jury, à la fin de la soutenance

peut faire référence à la notion de service public en droit congolais, à la conception de l'acte administratif unilatéral en droit administratif et également aux aspects en contentieux administratif parce que le juge a apporté des retouches au droit clair-obscur à travers le code de procédure administrative, commerciale et financière», a-t-il expliqué.

Amos Mawa Monka estime que le juge est allé encore plus loin en précisant les règles de compétences; par exemple les tribunaux administratifs de Brazzaville et de Pointe-Noire ont construit leur compétence en matière de référés grâce à la jurisprudence, alors que le code de procédure administrative, commerciale et financière ne leur confère pas explicitement cette compétence.

Le doctorant a également démontré à travers sa thèse qu'au fil du temps et selon les contextes, le juge administratif s'est tantôt penché du côté de l'administration en préservant les prérogatives de celle-ci, tantôt en protégeant les administrés et en garantissant certains droits fondamentaux, en intensifiant le contrôle administratif et en préservant le droit d'auteur ainsi que le droit de propriété. Pour aboutir à ce résultat, le chercheur

s'est appuyé sur une double méthodologie alliant dogmatisme et casuistique, lesquelles lui ont permis de pénétrer la profondeur des arrêts rendus par des juridictions congolaises et de saisir leur portée dans la rénovation du droit administratif. Aux interrogations du jury allant dans le sens de saisir véritablement l'impact de cette jurisprudence, il a fait comprendre qu'au-delà de cette rénovation du droit administratif ayant repoussé les limites du législateur, la jurisprudence administrative comportait malgré tout des faiblesses qu'il n'est pas impossible de corriger.

A noter que le jury de soutenance était présidé par le Pr Grégoire Bakandjea wa Mpungu, Pr ordinaire de droit public et doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Kinshasa (RDC); Alexis Essono Ovono, maître de conférences Université Omar Bongo (Gabon), rapporteur externe; Godefroy Moyen, maître de conférences, Université Marien Nguabi-Congo, rapporteur interne et Séraphin Nene Bi Boti, Pr titulaire à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), examinateur.

Germaine NGALA

Joseph Luyeye Mpindi, Dr en droit fiscal avec la mention très honorable

La salle de conférences de la présidence de l'Université Marien Nguabi (UMNG) a servi de cadre, le lundi 29 décembre 2025, d'une soutenance publique de thèse de doctorat unique en Droit public, spécialité «*Droit fiscal*», de Joseph Luyeye Mpindi, préparée au sein de l'Ecole doctorale de la faculté, sous la direction du Pr Placide Moudoudou, doyen honoraire de la Faculté de droit et maître de conférences agrégé de droit public.

Cette soutenance s'inscrit dans la dynamique de consolidation de la recherche juridique de haut niveau portée par l'UMNG. A l'issue d'une délibération solennelle, le jury a décerné au candidat le grade de docteur de l'Université Marien Nguabi, avec la mention très honorable assortie des félicitations du jury, consacrant un travail de haute portée scientifique sur la fiscalité et le développement dans les secteurs miniers en Afrique centrale.

Intitulée: «*Fiscalité et développement dans les secteurs des mines liquides et solides en Afrique centrale: cas de la République démocratique du Congo et de la République du Congo*», la thèse a exploré les interactions complexes entre les régimes juridiques et fiscaux applicables aux secteurs miniers et leur contribution effective au développement économique. L'impétrant a mis en évidence le rôle stratégique de la fiscalité comme instrument de régulation, d'attractivité des investissements et de redistribution, tout en soulignant les enjeux de gouvernance,



Joseph Luyeye Mpindi avec les membres du Jury

de sécurité juridique et de lutte contre la pauvreté dans les deux États étudiés.

Devant un jury international, composé d'universitaires chevronnés issus de plusieurs institutions africaines, Joseph Luyeye Mpindi a démontré une maîtrise approfondie des fondements théoriques et méthodologiques de son sujet. Le jury de soutenance était présidé par le Pr Grégoire Bakandjea wa Mpungu, Professeur ordinaire de droit public et doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Kinshasa (RDC); Alexis Essono Ovono, maître de conférences (Université Omar Bongo Gabon), rapporteur externe; Godefroy Moyen, maître de conférences, Université Marien Nguabi (République du Congo), rapporteur interne; Séraphin Nene Bi Boti, Pr titulaire à l'Université Alasane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), examinateur; Patrick Edgard Abane Engolo, Pr titulaire à l'Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun), examinateur; ainsi que Jean-Michel Kumbi Ki-Ngimbi, Pr ordinaire à l'Université de Kinshasa (RDC). L'ensemble des

membres a unanimement salué la rigueur scientifique, la cohérence de l'argumentation et l'apport du travail à la réflexion juridique sur la fiscalité minière et le développement en Afrique centrale.

A l'issue des échanges scientifiques et des observations formulées, le jury a décerné à l'impétrant le grade de docteur de l'Université Marien Nguabi en droit public, spécialité droit fiscal, avec la mention très honorable et les félicitations du jury.

Au-delà de la performance académique individuelle, cette soutenance revêt une portée symbolique particulière. Joseph Luyeye Mpindi devient en effet le tout premier étudiant étranger formé et diplômé par l'Ecole doctorale de la Faculté de droit de l'UMNG, parmi près d'une cinquantaine de docteurs issus de cette institution. Ce succès illustre l'ouverture internationale croissante de l'Université Marien Nguabi et renforce son attractivité en tant que pôle régional de formation doctorale et de production du savoir juridique en Afrique centrale.

Gaule D'AMBERT

ROMAN

“Une semaine au Kinango”, d’Henri Djombo, un appel, un diagnostic

Se lisant comme une radiographie politique et morale de l’Afrique contemporaine, le onzième roman d’Henri Djombo “Une semaine au Kinango”, a été dédié le 10 janvier 2026, dans la salle des conférences internationales du Palais des Congrès de Brazzaville. C’était en présence de nombreux férus de la littérature de toutes les catégories. Paru le 18 octobre 2025, aux éditions du Net à Paris (France), il compte 186 pages et pour 36 chapitres.



Henri Djombo dédicant son ouvrage

Nation fictive, le Kinango se dresse comme un miroir tendu aux sociétés africaines, un espace romanesque où se croisent fractures sociales, conflits générationnels, pressions internationales et rêves de réformes. Chez Djombo, la fiction n’est jamais une fuite, elle est une arme douce, une lampe braquée sur les zones d’ombre. Dès les premières pages, l’auteur impose une image saisissante: l’invasion des fourmis magnan. Individuellement insignifiantes, collectivement irrésistibles. Une métaphore puissante, longuement commentée lors des échanges, que le Dr Rony Dévyllers Yala Nkouandzi a qualifiés d’illustration limpide du “pouvoir par le bas”. Allégorie du peuple en mouvement, capable, lorsqu’il se lève, de fissurer les murs de l’injustice, de la corruption et de l’immobilisme politique.

Le roman avance ainsi par strates successives. Fragilités visibles et invisibles, dit l’auteur: celles que l’on nomme pauvreté, gouvernance, conflits et celles que l’on fait résignation, peur, fatigue morale. Le Kinango devient un laboratoire politique, où traditions et modernités s’affrontent, où l’autorité vacille, où la jeunesse cogne aux portes du pouvoir.

Soulignant la dimension socio-

logique du roman, le Dr Bayet a estimé que, «la richesse de l’ouvrage tient aussi à la pluralité des regards qu’il convoque». Cependant, s’appuyant sur l’histoire sociale, le Dr Ulrich Balangui a insisté sur la portée de l’interpellation lancée par Henri Djombo aux Africains eux-mêmes. Une interpellation à double détente: prendre conscience, d’abord, des défis majeurs du XXI^e siècle, politiques, économiques, socioculturels, puis agir, sans se réfugier derrière l’alibi du fatalisme.

Le Pr Edouard Ngamounsika a mis un accent sur la mécanique intime du texte, du lexique à la prosopopée, avant de rappeler que la force du message repose aussi sur une maîtrise rigoureuse de la langue. La lecture philosophique a également enrichi le débat. D’après le Dr Dakoyi, «ce roman est une revalorisation de la pensée intellectuelle, au-delà de la dimension sociologique, psychologique.. Il dénonce la démission des consciences».

Pour le Pr André Patient Bokiba, conseiller culturel du Chef de l’Etat, «dans ce texte, il y a un problème, celui de la destruction de la société. Et il indique les conditions du sauvetage et de salut. Avec ses mots, l’écrivain veut que nous soyons sensibles à tout ce qu’il évoque dans son livre».

S’adressant à la jeunesse, Henri Djombo dénonce le défaitisme qui mine les nouvelles générations. «Il faut s’engager. Si on ne s’engage pas, on ne se libérera jamais». Tout en s’appuyant sur la mémoire des luttes passées, et notamment sur la maxime populaire, “il n’y a que la lutte qui libère”. Cette exhortation trouve un écho romanesque dans l’épisode des “Nouvelles du Progrès”, groupe de jeunes organisés, bénévoles, décidés à renverser l’ordre établi pour imposer une nouvelle donne. Dans un retournement saisissant, le président du Kinango reconnaît son impuissance, assume sa responsabilité et se retire. Une transition pacifique s’opère. Une nouvelle élite gouverne. Le pays se transforme. Une utopie? Peut-être. Mais une utopie raisonnée, presque méthodique, qui agit comme un électrochoc. En définitive, “Une semaine au Kinango, est un appel, un diagnostic, parfois une provocation. Henri Djombo n’offre ni recettes miracles ni slogans creux. Il propose mieux: une mise en conscience, une invitation à penser l’Afrique non comme un continent condamné, mais comme un espace de transformations possibles, que le courage collectif l’emporte sur la résignation individuelle...

Alain-Patrick MASSAMBA

SOUVENIR

Tabu Ley, premier artiste africain à prêter à l’Olympia de Paris

Depuis la prestation historique du Seigneur Tabu Ley Rochereau, une légende vivante de la musique congolaise et africaine à l’époque à la mythique salle parisienne de l’Olympia, 55 ans se sont écoulés (12 décembre 1970-12 décembre 2025). Aucun Africain n’avait alors tenté de s’aventurer dans cette marmite occidentale, salle qui jusque-là ne prenait que des Blancs.



Tabu Ley Rochereau, une légende de la musique mondiale

Agé de 30 ans et après un premier spectacle réussi le 12 décembre 1970, le Seigneur Rochereau enchaîna 25 autres jours d’affiliées pour un total de trente-quatre spectacles exceptés les dimanches. Seize jours comme tête d’affiche et dix jours en première partie des concerts du grand Julien Clerc qui lui aussi était séduit par la vivacité de Tabu Ley et son African Fiesta. Le concert est retransmis en direct sur les ondes de la Radio nationale. Après sa tournée réussie, ponctuée par ce spectacle dit du siècle, Tabu Ley était invité par le Président

sénégalais de l’époque et valeureux défenseur de la négritude, Léopold Sedar Senghor lui avait déjà écrit une lettre de félicitation quelques temps avant son concert pour la sortie du single “Mokolo na ko kufa” qui avait fait le tour du monde en son temps. Au retour de Paris, avec son orchestre, ils font un tour de triomphe dans le pays. Fort de ce succès, il change le nom de son orchestre qui devient “Afrisa International”.

Alain-Patrick MASSAMBA

LITTÉRATURE

Gabriel Kinsa, ou l’art du dévoilement différé

Conteur, scénariste, comédien, le natif de Boko en République du Congo, Gabriel Kinsa, publie un roman initiatique, «Les mystères de la mine d’or», aux éditions Hello. Un roman qui s’inscrit dans son registre de prédilection, le dialogue entre le visible et l’invisible; un roman qui ouvre «des chemins de sens là où le monde semble les avoir refermés». Enchantement.



Gabriel Kinsa

Avec Gabriel Kinsa, on s’ennuie rarement, tant ses phrases, ciselées, transportent d’aise. Des métaphores vibrantes qui vous tirent d’une éventuelle torpeur empesée, comme si la langue retrouvait son souffle premier. Chez lui, les mots ne décorent pas, ils appellent, invitent à ralentir, à écouter. Son écriture avance à pas mesurés, attentive au poids de chaque silence. Elle refuse le sens immédiat, préférant l’expérience à l’explication. Dans «Les mystères de la mine d’or» (éditions Hello), un jeune Belge découvre un document ancien lié à une mine d’or mythique au Congo. Dès lors, sa vie bascule, il part sur les traces de «Niolo», un lieu sacré que nul ne traverse indemne. Des rues de Bruxelles aux forêts de Lemba, il plonge dans les traditions kongos, affronte milices, puissances invisibles et ses propres limites. Ce qu’il pensait être la promesse d’un trésor devient un chemin initiatique: une exploration des racines, des esprits et de l’identité. Car Niolo ne livre pas de l’or, mais une transformation profonde, celle de celui qui ose s’y aventurer.

Dans ce tour de force narratif, ce conte à la fois fantastique et merveilleux, Gabriel Kinsa ne prend pas le lecteur par le bras. Son écriture du sacré se fonde plus sur la suggestion que sur l’explication facile. En témoignent ces mots – «porte», «forces anciennes», «lieu de colère» –, volontairement vagues, ce qui est cohérent avec un imaginaire du sacré où la précision serait une profanation. Le champ lexical du toucher – caresser, trembler, passer la main – matérialise le rapport au savoir comme une expérience

sensible, non abstraite. L’illustration de la forêt aux formes «presque humanoïdes» est un moment fort, elle évoque le seuil entre l’humain et l’autre, entre le visible et l’invisible, sans basculer dans le fantastique explicite. Lisez: «Une mine d’or... Ceux qui parlent de cela sont rarement ceux qui comprennent.» dit-il d’un ton sec. Ses doigts caressèrent un instant les symboles, comme s’il cherchait à en saisir l’énergie, et son regard s’assombrit. «Ce que vous tenez là... Ce n’est pas ce que vous croyez.» Simon sentit son cœur battre plus fort. «Alors, qu’est-ce que c’est?» Le docteur posa le document sur le bureau, croisa les bras et fixa Simon avec une intensité qui semblait percer à travers lui. «Monsieur Vandeven... certaines choses doivent rester... cachées. L’histoire, les croyances de ce pays, tout n’est pas destiné à être compris, surtout par ceux qui n’en sont pas les héritiers.» Il se leva lentement, comme accablé, et fit quelques pas vers une étagère. Après avoir hésité un moment, il sortit un vieux livre aux pages jaunies qu’il posa devant Simon. Sur la couverture, des symboles étrangement similaires à ceux du croquis étaient gravés. Il ouvrit une page précise, où figurait une illustration représentant une forêt dense, avec en son cœur des formes floues, presque humanoïdes. «Connaissez-vous les esprits du Lem-

ba?» demanda-t-il.

Savoir vs transgression

Cette scène, à tout le moins, pose une question centrale et contemporaine: a-t-on le droit de tout savoir? Cette scène, à la vérité, une scène de dévoilement différé, est d’une efficacité narrative époustouflante, tant elle remplit une fonction essentielle du roman, le moment de l’interdit formulé. Littérairement, elle fonctionne comme une scène de seuil, où le savoir cesse d’être une promesse pour devenir un risque. Elle atteint son sommet au moment où le mystère s’approfondit par la complexité humaine autant que par le sacré.

Le dialogue est construit sur une montée progressive: d’abord la contestation de l’interprétation naïve – «Une mine d’or...» –, puis l’énoncé d’une limite – «certaines choses doivent rester cachées» –, enfin la révélation partielle – «Niolo est une porte».

Gabriel Kinsa écrit comme on conte au bord du feu, avec cette attention grave portée à la parole qui engage. Rien n’est gratuit, ni le silence entre deux phrases, ni l’ombre qui traverse une image. Son style avance à pas feutrés, mais sûrs, traçant des sentiers là où d’autres se contenteraient de décrire. On sent que la langue a été éprouvée, polie, retenue, qu’elle sait ce qu’elle peut dire, et surtout ce qu’elle doit préserver.

En somme, lire Gabriel Kinsa, c’est accepter de ne pas tout saisir immédiatement. Ses textes refusent la facilité d’un sens livré clé en main. Ils proposent une expérience, une traversée, où le lecteur devient à son tour initié. Car chez lui, la littérature ne se consomme pas, elle se reçoit comme un murmure venu de la forêt, comme une parole confiée dont on mesure le poids longtemps après l’avoir entendue. Ainsi, page après page, l’écriture agit moins comme un spectacle que comme une présence. Elle relie les vivants et les ancêtres, la terre et l’esprit, l’ici et l’ailleurs, et rappelle que conter, lorsqu’on le fait avec justesse, demeure l’un des gestes les plus nécessaires qui soient.

F.B

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«GLOBAL TRANSIT SERVICES»

En sigle «GTS» SA

Société Anonyme avec Administrateur Général
Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: 1, angle, Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre-ville, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2025-B14-00016

Il ressort d’un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 06 octobre 2025, enregistré à Pointe-Noire, le 15 décembre 2025, folio 200/11 n° 9136 ; la constitution d’une société ayant pour:

FORME: Société Anonyme avec Administrateur Général;

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu’à l’étranger:

- Le Transit; - La Consignation; - La Manutention;

- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, toutes prises d’intérêts ou de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société existante ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

DUREE: 99 années, à compter de son immatriculation au RCCM;

APPORTS EN NUMERAIRE: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement de capital social reçue par la Notaire soussignée, il a été fait apport en numéraire par les actionnaires, de la somme

de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000), constituant le capital, divisé en Mille (1 000) actions de Dix Mille (10 000) Francs CFA chacune et intégralement libérées.

ADMINISTRATION:

- Monsieur Touré KASSIMOU est nommé en qualité d’Administrateur Général.

COMMISSAIRES AUX COMPTES:

- Société «CONGO BUSINESS CONSULTING», Commissaire aux comptes titulaire; - Monsieur Colbert OKINGA, Commissaire aux comptes suppléant.

RCCM: Elle est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° CG-PNR-01-2025-B14-00016.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 26 décembre 2025, sous le numéro CG-PNR-01-2025-B-00839.

Fait à Pointe-Noire, le 07 janvier 2026.

Pour avis,

**Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.**

CRISE DU SPORT CONGOLAIS

Un acte présidentiel fort s'impose!

Face à la persistance de la crise du sport congolais, des voix s'élèvent pour une implication directe du président de la République, jugée nécessaire pour désamorcer une situation estimée sérieuse. Il faut des décisions fortes et des réformes utiles, dans le respect de l'autonomie des fédérations qui n'est pas un choix, mais une obligation concernant particulièrement le football, pour éviter d'autres sanctions de la FIFA.

Le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, a effleuré cette épineuse question dans son message de vœux au Chef de l'Etat et à son épouse, au nom des corps constitués nationaux et des forces vives de la Nation. Il a invité le Chef de l'Etat à s'impliquer personnellement dans «la résolution de la crise qui mine gravement le football et le handball».

Le défi est de taille. Les dysfonctionnements sont connus. La priorité paraît être, selon bon nombre d'avis, la sécurisation d'un financement régulier, pérenne et en partie indépendant du Trésor public. Parce que le problème du sport congolais n'est pas seulement l'insuffisance des fonds publics; c'est aussi leur gestion directe par la tutelle car jusqu'ici les destinataires n'y voient que du feu. Ces fonds ont été aussi le plus souvent distraits par des acteurs administratifs véreux. C'est pourquoi il serait utile d'exiger des bilans d'exécution, la traçabilité des financements, les résultats,



Le président Sassou Nguesso

la conformité aux obligations visant les administrations et acteurs exerçant une gestion directe des fonds de l'Etat. L'autre problème, c'est l'irrégularité de ces crédits qui rend difficile toute planification. Bref, sur le plan de la gouvernance, il faut en appeler à un assainissement des responsabilités. Ainsi, qu'on mette en place un mécanisme de financement du sport doté de règles d'affectation stables, de procédures de décaissement prévisibles et d'une gouvernance de contrôle, afin de garantir la continuité des compétitions et le respect des obligations des fédérations.

Dans cette logique, il s'agirait d'institutionnaliser des niches de financement en mobilisant davantage le secteur privé. Il est légitime qu'une part de la richesse structurée par l'économie extractive, par exemple, contribue au développement du sport. Comme cela se fait en

Angola, par exemple.

Enfin, pour une reconstruction durable, la relance des Jeux scolaires et universitaires est nécessaire. Il faut faire de l'ONSSU une mission centrale financée et évaluée. En parallèle, un effort de construction des infrastructures de proximité doit être fait dans les quartiers et les arrondissements. Concernant le football particulièrement, la prise de parole du président de la Cour constitutionnelle appelle à un acte politiquement fort, qui passe, nécessairement, du point de vue de certains, par une clarification des rôles, par la remise de chacun à sa place et, surtout, ne pas piétiner le règlement de la FIFA en mettant le nez là où il ne faut pas. Multiplier les manœuvres pour empêcher la FECOFOOT d'organiser normalement ses compétitions est loin d'être l'intérêt général. Dans l'immédiat, il faut rouvrir les stades. Et puisque d'aucuns parlent de détournement d'argent, que l'Etat audite (par un cabinet indépendant) les fonds publics congolais mis à disposition du football et divulgue les rapports au public. Tout le monde sait que la FECOFOOT ne gère pas ces fonds, c'est plutôt le ministère des Sports. Et que la CAF et la FIFA, qui auditent régulièrement les fonds octroyés à la FECOFOOT, les publient aussi.

Les attentes sont énormes. Tout doit se traduire en actes concrets, lisibles et mesurables.

Franck SOUAPIBOU

BASKET-BALL

Brazza basket show fait vibrer les lycéens de Brazzaville

Dans une ambiance festive et animée, le Brazza basket show a lancé la première édition de son tournoi interscolaire. C'était samedi 10 janvier 2026 à Brazzaville, devant un public nombreux composé d'élèves, de supporters et de passionnés de la balle orange.



Une compétition disputée et très engagée (Ph. Klub)

La compétition, réservée aux lycéens de 16 à 18 ans, réunit des établissements secondaires de la capitale afin de mettre en lumière le talent des jeunes basketteurs congolais. Les rencontres se déroulent sur une moitié du terrain, favorisant l'intensité du jeu et l'expression individuelle des joueurs. Pour cette première édition, huit établissements ont répondu présents: Complexe scolaire Remo, Ecole canadienne, Ecole internationale américaine, Ecole internationale chinoise, Complexe scolaire Allegra, Ecole militaire préparatoire général Leclerc, Akera Basketball Elite Institut, Institut Saint Beni. Ils sont répartis dans deux groupes de quatre équipes.

Les premiers résultats témoignent d'une compétition disputée et très engagée. Dans la poule A, l'école canadienne s'est imposée face au CS Remo sur le score de 41 à 37, tandis que l'Institut Saint Beni a largement battu Akera Basketball Elite Institut par 74 à 34. Dans l'autre poule, l'école américaine a pris le dessus sur l'école chinoise,

46 à 20. Enfin, l'école militaire Général Leclerc a triomphé du CS Allegra, 58 à 53.

José Massamba, capitaine du CS Remo, a souligné l'importance du collectif: «Le basket-ball reste un sport d'équipe, et c'est ensemble que nous avançons». Il a remercié les instances sportives pour l'opportunité offerte aux jeunes de se faire connaître. Pour les organisateurs, ce tournoi répondait à un objectif précis. «Nous avons remarqué une certaine monotonie du sport en milieu scolaire. Ce tournoi vise à sortir de ce cadre et à offrir une plateforme où les jeunes peuvent s'exprimer librement et, pourquoi pas, être détectés par des équipes locales ou internationales», a expliqué Asaph Monka, trésorier général adjoint du Brazza basket show.

Malgré la participation de huit établissements seulement sur les seize initialement ciblés, les

ambitions restent élevées. Les organisateurs souhaitent faire du Brazza basket show un événement annuel, avec une finale structurée et une participation élargie. L'équipe victorieuse repartira avec une enveloppe de 1 million de francs CFA, récompense majeure pour ces jeunes athlètes.

Enfin, le Comité d'organisation se félicite de la collaboration avec la Ligue départementale et la Fédération, tout en lançant un appel aux partenaires désireux de soutenir le développement de cette initiative sportive. Déjà marqué par un fort engouement du public et des participants, le Brazza basket show s'affirme comme un véritable tremplin pour la jeunesse sportive congolaise.

Darchevie KETTE BONAZEBI
(Stagiaire)

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 03 décembre 2025, l'associé unique de la société **SUDELEC OS**, Société À Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) au capital de 1 000 000 FCFA, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG/PNR/14 B 245**, dont le siège social est situé à Rue Kindambangouedi, Zone industrielle, 3^e parcelle à droite après la télévision MCRTV, BP 1773, Pointe-Noire, République du Congo, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31 décembre 2025.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associé unique à l'issue du délai d'opposition qui est de trente (30) jours à compter de cette publication.

Monsieur **RENAUDOT Thierry Louis Paul**, gérant de la société et demeurant à l'adresse sus indiquée à Pointe Noire en République Congo, est nommé Administrateur de la dissolution.

A cet effet, toute personne porteuse d'un titre de créance sur ladite société est priée de prendre attache avec l'Administrateur de dissolution à l'adresse ci-dessus mentionnée dans les trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis.

Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe Noire.

Fait à Pointe-Noire, le 03 décembre 2025.

Le Liquidateur,

Monsieur **RENAUDOT Thierry**

ANNONCE LEGALE

Par jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 août 2019, la société **SEAS SARLU CONGO**, au capital de 10.000.000 F. CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 08B170 dont le siège est sis 81, Avenue Barthélemy BOGANDA, B.P.: 1426, Pointe-Noire, République du Congo-Brazzaville, Tél.: 05 626 66 39, a bénéficié d'un règlement préventif sur la base d'une offre concordataire homologuée pour une période de trois (3) ans.

Ce délai étant arrivé à expiration et vu le rapport du syndic, la société **SEAS SARLU CONGO** a, par requête datée du 08 octobre 2025, sollicité et obtenu du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, la prorogation du règlement préventif pour une durée supplémentaire de 26 mois, par ordonnance datée du **16 octobre 2025**, rôle commercial n°551, année 2025, répertoire n°433.

Le Tribunal de Commerce a ordonné, en outre, le maintien des organes de contrôle de l'exécution du concordat aussi bien le syndic que le juge commissaire.

LE GERANT.



ONEC-C

ORDRE NATIONAL
DES EXPERTS-COMPTABLES
DU CONGO

N°003/ONEC-C/SE/SG/PR/2026

Brazzaville, le 12 janvier 2026

Le Commissaire du Gouvernement

**Aux
Experts-Comptables (EC)
et Sociétés d'Expertise Comptable (SEC),
membres de l'Ordre**

Objet: Convocation à l'Assemblée Générale Elective du vendredi 17 Avril 2026.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes conviés, en votre qualité de membre de l'Ordre National des Experts-Comptables du Congo (ONEC-C), à l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le **vendredi 17 avril 2026 à 10 heures 00 à Brazzaville, à l'Hôtel Hilton** (Tours Jumelles), afin de procéder au renouvellement de la composition du Conseil de l'Ordre.

Le projet d'ordre du jour ci-dessous vous est proposé:

1. **Vérification des présences;**
2. **Examen et adoption du projet de Pordre du jour;**
3. **Mot de circonstance du Président sortant du Conseil de l'Ordre;**
4. **Lecture, examen et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 05 décembre 2025, tenue le vendredi 05 décembre 2025 à 10 heures 00 à Brazzaville, à l'Hôtel Hilton (aux Tours Jumelles de Brazzaville);**
5. **Approbation du Règlement intérieur de l'Ordre national des Expertscomptables du Congo (ONEC-C);**
6. **Mise en place de la Commission électorale, suivie des opérations de vote;**
7. **Divers;**
8. **Résolutions;**
9. **Pouvoirs.**

La liste des candidats ainsi que celle du corps électoral seront disponibles au siège de l'ONEC-C., affichés à l'entrée de la salle et publiés dans toutes les plateformes de l'ONEC-C.

Dans l'attente de vous accueillir nombreux, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.


Henri LOUNDOU
Commissaire du Gouvernement près de
l'Ordre National des experts-Comptables
du Congo (ONEC-C.)

Tél: +242 06 518 35 54
E-mail: onec.rcongo@gmail.com

Brazzaville (Siège social) 2^e Etage Immeuble CORAY Résidence,
Rue de la Musique Tambourinée, Sis derrière l'Hôtel Mikhaëls



**SOLUTIONS DE FINANCEMENT
VOS PROJETS GRANDISSENT
VOTRE AMBITION AUSSI**

FINANCER LA CROISSANCE VOTRE ENTREPRISE

EXCELLENTE ANNÉE 2026